

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 avril 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept avril à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Mauges-sur-Loire s'est réuni Salle BELISA, rue des charmilles sur la commune déléguée de BEAUSSE sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gilles PITON, Maire de la commune de Mauges-sur-Loire, vendredi 11 avril 2025.

A - Partie variable

Présentation de la BTM du Pin-en-Mauges

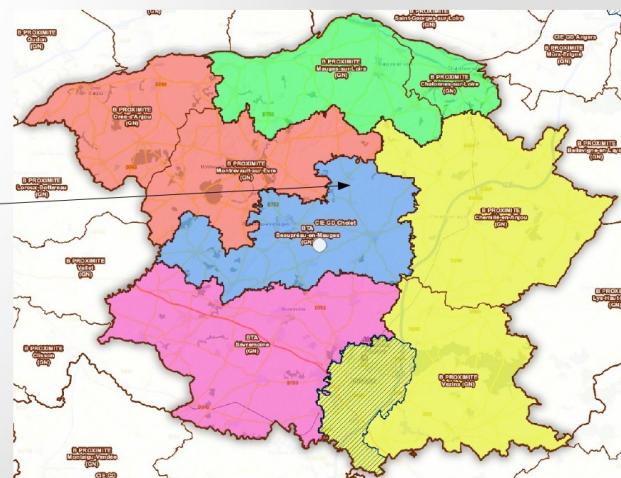


PRINCIPES GÉNÉRAUX :

- Renforcer la visibilité de la Gendarmerie
- Offrir une accessibilité et une disponibilité favorisant les échanges avec les citoyens, dans une démarche de « aller vers ».
- Dépourvue d'accueil fixe à l'unité

CIRCONSCRIPTION

Implantation
Le Pin en Mauges



COMPOSITION :

- 2 sous-officiers au 01/09/2024

- 4 sous-officiers au 01/10/2024

- 6 sous-officiers à terme

Adjudant-Chef FAGE Gaëtan
BP MONTREVAULT SUR EVRE



Adjudant BERGER Christophe
BP LUCON (85)



Adjudant GILLET Vincent
BP LE MELE SUR SARTHE (61)



MDL/Chef MULLER Alexandre
BP NOYON (60)





MISSIONS :

- Contact
- Prévention
- Intervention
- Investigation



CONTACT :

- Des services nativement portés vers la patrouille de voie publique.
- Appui opérationnel aux élus et à la population
- Traitement des situations de faible intensité mais à forte irritabilité
- Patrouilles sur vecteurs doux (à pied, vélo, etc)



PRÉVENTION:

- Participer aux actions de prévention pour informer, sensibiliser, protéger la population et développer des partenariats locaux.
- Sensibilisation des collégiens en lien avec la Maison de la Protection des Familles.
- Prévention auprès des séniors (Brigade des Ainés)
- Consultations suretés au profit des particuliers et professionnels.
- Permis piétons dans les écoles primaires.



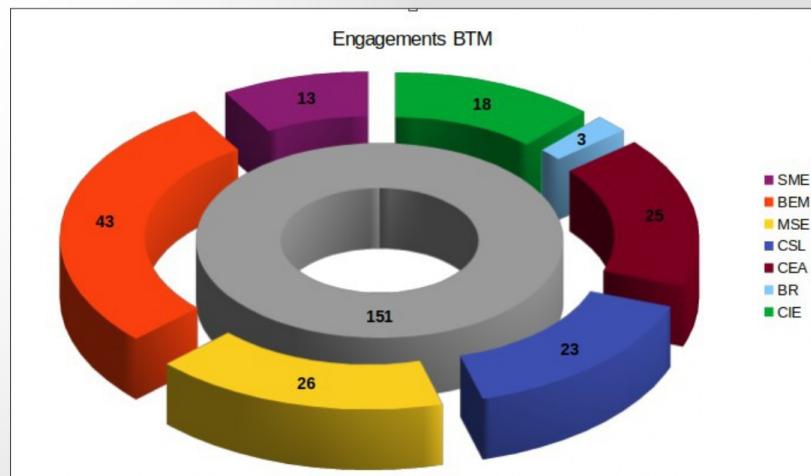
INTERVENTION:

- Effectifs de la BTM non intégrés au dispositif
- gestion des événements.
- Les militaires de la BTM peuvent être commandés par le CORG pour intervenir sur un flagrant délit ou un dispositif urgent, dans l'attente de la prise en compte par l'unité territorialement compétente.

INVESTIGATION:

- Les Brigades Mobiles ne doivent pas être accaparées par des tâches procédurales complexes.
- Leurs actions doivent donc demeurer circonscrites
- à des actes limités en nombre et délais de traitement court.
- Prise de plainte en mobilité.

ENGAGEMENT :





Chalonnes sur Loire :

- 23 engagements sur la COB Chalonnes sur Loire
- 11 d'initiative (festivités, vœux, surveillance commerces)
- 12 sur demande (inaugurations, sensibilisations, surveillances pa



Nous Contacter :

Courriel :

btm.le.pin-en-mauges@gendarmerie.interieur.gouv.fr

cob.chalonnes-sur-loire@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Téléphone :

02 41 78 00 22

Monsieur le Maire demande si la Brigade réalise des contrôles de vitesse.

Il lui est répondu par la négative car la Brigade n'a pas les appareils mais des contrôles de Police de la route sont effectués (stationnement, dépistage de stupéfiants, alcoolémie ...).

B – Décisions

La séance débute à 20h29 mn avec 42 conseillers et 15 procurations.

Monsieur le Maire sollicite l'approbation du procès-verbal en date du 20 mars 2025 qui n'amène pas d'observation.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_04_001

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAUT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Gaëtane GABORY, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Tony CHAVET, Chantal BOURGET, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DE BARROS pouvoir à Gilles PITON
Yvette DESSEVRE pouvoir à Louis-Marie ROUX
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Laetitia NAUD pouvoir à Jean-Claude BLON
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Tony ALLARD pouvoir à Luc CHAUVIN
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Anne-Françoise OGER
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Angélique PINEAU pouvoir à Magalie ALLAIRE
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL

Monsieur Eric PELTIER a été désigné secrétaire de séance.

AVENANT 1 CONVENTION OPAH RU MAUGES COMMUNAUTE

Madame G. GABORY, élue référente Petites Villes de Demain, explique que, dans le cadre de la mise en œuvre de l'action n°5 de son Programme Local de l'Habitat, Mauges Communauté a mené une étude pré-opérationnelle à l'instauration de dispositifs locaux d'amélioration de l'habitat privé en concertation avec les six communes de l'intercommunalité, l'Etat, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et le Conseil Départemental. La réflexion a abouti à la mise en place de deux dispositifs, qui se déploient du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028 :

- un dispositif d'OPAH-RU multisites, qui concerne les 11 centres-bourgs de La Pommeraye, Montjean-sur-Loire, Saint-Florent-le-Vieil, Montrevault, Saint-Pierre-Montlimart, Champtoceaux, Landemont, Liré, Saint-Laurent-des-Autels, Montfaucon et Saint-Macaire-en-Mauges ;
- un dispositif d'OPAH classique qui couvre l'ensemble du territoire de l'EPCI dépourvu de dispositif local d'amélioration de l'habitat.

Les deux communes de Beaupréau-en-Mauges et de Chemillé-en-Anjou n'ont pas été intégrées à l'OPAH-RU multisites car elles pilotaient déjà leur propre OPAH-RU depuis 2020. Ces deux dispositifs sont arrivés à leur terme respectivement le 5 janvier et le 31 mars 2025.

Dans la même logique que l'étude pré-opérationnelle menée par Mauges Communauté, la question de l'éventuelle intégration à l'OPAH-RU multisites des polarités du SCoT de 2013 des communes de Beaupréau-en-Mauges et de Chemillé-en-Anjou a été étudiée par les élus locaux. Les bilans des deux OPAH-RU portées par les communes présentent chacun un taux d'atteinte de leur objectif global d'environ 50 % et attestent qu'un besoin en rénovation de l'habitat privé persiste dans les centres-bourgs des 5 polarités de Beaupréau-en-Mauges et de Chemillé-en-Anjou.

Au vu de ces éléments, des modifications sont portées à la convention d'OPAH-RU multisites par la voie d'un avenant afin d'étendre le périmètre d'intervention du dispositif aux communes de Beaupréau-en-Mauges et de Chemillé-en-Anjou :

- le périmètre d'intervention est étendu aux coeurs de bourgs des communes déléguées de Beaupréau, Gesté, Jallais, Villedieu-la-Blouère et Chemillé, ce qui porte l'OPAH-RU multisites à 16 périmètres au lieu de 11 initialement ;
- les objectifs de réhabilitation sont augmentés de 158 logements, portant ainsi l'objectif global à 443 logements au lieu de 285 initialement ;
- pour parvenir à ces résultats, 18,5 millions d'euros de dépenses publiques seront engagées, dont plus de 2,1 millions d'euros d'ingénierie et 16,4 millions d'euros d'aides aux travaux.

Les financements de l'ANAH sont révisés conformément à la réglementation en vigueur. Les évolutions réglementaires validées par le Conseil d'Administration de l'ANAH le 6 décembre 2023 (délibération n°2023-51) permettent notamment de revoir à la hausse le financement des prestations d'ingénierie de l'OPAH-RU multisites de Mauges Communauté.

Sur la période 2024-2028, les engagements financiers des différents partenaires s'entendent désormais comme suit :

- ANAH : 15 004 438 € (au lieu de 6 123 525 € initialement), dont 1 373 484 € dédiés au financement du suivi-animation et 13 630 954 € dédiés aux aides aux travaux en faveur des ménages ;
- Mauges Communauté : 2 689 707 € (au lieu de 2 709 557 € initialement), dont 622 390 € dédiés au financement du suivi-animation et 2 067 317 € dédiés aux aides aux travaux en faveur des ménages ;
- Conseil Départemental : 115 592 € (au lieu de 316 250 € initialement), dont 87 500 € dédiés au financement du suivi-animation et 28 092 € dédiés aux aides aux travaux en faveur des ménages.

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.303-1 (OPAH) / R.327-1 (PIG), L.321-1 et suivants, R.321-1 et suivants ;

VU le règlement général de l'ANAH ;

VU la circulaire n°2002-68/UHC/IUH4/26 relative aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat et au programme d'intérêt général, en date du 8 novembre 2002 ;

VU le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2020 - 2025, adopté le 30 décembre 2019 par le Préfet de Maine-et-Loire et le Président du

Département de Maine-et-Loire ;

VU le Plan Départemental de l'Habitat et de l'Hébergement 2020-2025, adopté par le Préfet de Maine-et-Loire et le Président du Département de Maine-et-Loire par arrêté en date du 30 décembre 2019 ;

VU les statuts de Mauges Communauté comprenant la compétence obligatoire en matière d'équilibre social de l'habitat ;

VU la délibération du Conseil communautaire de Mauges Communauté n° C2019-11-20-07, du 20 novembre 2019, adoptant le Programme Local de l'Habitat 2019-2025 ;

VU la délibération du Conseil communautaire de Mauges Communauté n° C2023-09-20-16, du 20 septembre 2023, approuvant la signature de la convention d'OPAH-RU multisites ;

CONSIDÉRANT la feuille de route politique et notamment son objectif de dynamiser le territoire par un habitat diversifié et vivant ;

VU l'avis favorable de la commission urbanisme en date du 24 mars 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal du 8 avril 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	56
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	56

DÉCIDE DE :

- Approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention d'OPAH-RU multisites, annexé à la présente délibération.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention, annexé à la présente délibération.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_04_002

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAUT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Gaëtane GABORY, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Tony CHAVET, Chantal BOURGET, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DE BARROS pouvoir à Gilles PITON
Yvette DESSEVRE pouvoir à Louis-Marie ROUX
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Laetitia NAUD pouvoir à Jean-Claude BLON
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Tony ALLARD pouvoir à Luc CHAUVIN
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Anne-Françoise OGER
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Angélique PINEAU pouvoir à Magalie ALLAIRE
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL

Monsieur Eric PELTIER a été désigné secrétaire de séance.

ACTUALISATION DU REGIME DE LA TAXE D'AMENAGEMENT SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DE MAUGES SUR LOIRE

Madame N. MOREAU, adjointe de droit en charge de l'Urbanisme, rappelle à l'assemblée que le régime de la taxe d'aménagement applicable sur le territoire communal a été modifiée par délibération du 21 octobre 2021. Celle-ci prévoyait l'application de taux différenciés en fonction du zonage du Plan Local d'Urbanisme (PLU) afin de tenir compte des coûts d'aménagement à la charge de la collectivité.

Les taux suivants sont applicables :

- 1 % dans les centres-bourgs anciens (zones UA du PLU) ;
- 1,5 % dans les zones d'activités et secteurs à vocation économique (zones UY, Ay, 1AUy, 2AUy du PLU) ;
- 5 % dans les secteurs d'extension urbaine à vocation d'habitat (zones 1AUa et 2AUa) ;
- 3 % sur le reste du territoire communal.

Par ailleurs, la délibération actait la mise en place de deux exonérations :

- les abris des jardins d'une superficie supérieure à 5 m² soumis à déclaration préalable ;
- à hauteur de 50 % de la surface excédant 100 m² les constructions à usage d'habitation principale qui sont financés à l'aide d'un prêt à taux zéro PTZ+.

Ces dispositions ont été mises en application. Toutefois, la Commune est aujourd'hui alertée par la Direction Générale des Finances Publiques sur la détermination des taux sur certaines parcelles. Cela concerne notamment des parcelles à cheval sur deux zonages du PLU, qui doivent donc avoir l'application d'un taux différent selon l'endroit où la construction est réalisée.

Or le décret n°2021-1452 du 4 novembre 2021 pris pour l'application des articles L.331-14 et L.331-15 du Code de l'Urbanisme a fixé de nouvelles modalités pour la rédaction des délibérations relatives à la taxe d'aménagement. Il ressort notamment de ce texte :

- que les délibérations nommeront précisément l'intégralité des sections ou parcelles composant le secteur considéré, sur la base de leur identification en vigueur à la date de la délibération ; il est précisé que la validité de la délibération demeure même en cas d'évolution d'identification cadastrale postérieure à l'intérieur du secteur considéré ;
- que la parcelle cadastrale est la subdivision la plus fine du plan cadastral. La limite entre deux secteurs ne peut en aucun cas traverser une ou plusieurs parcelles, chaque parcelle ne pouvant qu'être entièrement incluse dans le périmètre d'un seul secteur.

En conséquence, il convient de préciser les modalités d'application de la délibération du 21 octobre 2021 afin d'adopter un taux unique pour chaque parcelle. Pour cela, il est proposé de définir des critères de choix objectifs du taux visant à privilégier les taux applicables aux zones dédiées à l'accueil de logements ou d'activités économiques.

Pour cela, il est proposé d'adopter deux principes cumulatifs :

- lorsqu'une parcelle est située sur plusieurs zonages du PLU, les taux applicables aux zonages à caractère urbain (UA, UB, UE, UT, 1AUa, 2AUa) ou économique (UY, Ay, 1AUy, 2AUy) seront prioritaires sur les taux applicables aux zonages à caractère agricole (A, Av, Ah) ou naturels (N, Nc, Ny, NL, NJ, NT) ;
- après application du critère précédent, c'est le taux applicable au zonage couvrant la plus grande superficie de la parcelle qui sera appliqué à l'ensemble de la parcelle.

Le tableau annexé à la présente délibération fait la liste exhaustive des parcelles constituant le territoire communal avec taux de taxe d'aménagement qui lui est affecté en application de ces dispositions.

Si une parcelle venait à être divisée avec pour conséquence de modifier l'application de ces critères, il conviendrait de corriger par délibération les taux applicables à la demande du propriétaire, la Commune n'étant pas systématiquement informée des divisions parcellaires. Si le PLU fait l'objet d'un changement de zonage, la Commune devra également délibérer pour faire les corrections adéquates.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;

VU le décret n°2021-1452 du 4 novembre 2021 pris pour l'application des articles L.331-14 et L.331-15 du Code de l'Urbanisme ;

VU la délibération n°2016-11-02 du Conseil Municipal en date du 28 novembre 2016 instituant la taxe d'aménagement sur le territoire communal de Mauges-sur-Loire ;

VU la délibération n°2021-10-01 du Conseil Municipal en date du 21 octobre 2021 modifiant le régime de la taxe d'aménagement sur le territoire communal de Mauges-sur-Loire ;

CONSIDÉRANT la feuille de route politique et notamment l'objectif stratégique de faire de la politique financière un atout pour les projets d'attractivité ;

VU l'avis favorable de la commission urbanisme en date du 24 février 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 8 avril 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	57
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	57

DÉCIDE DE :

- Confirmer l'application des taux de taxe d'aménagement suivants :
 - 1 % dans les centres-bourgs anciens (zones UA du PLU et leurs sous-secteurs) ;
 - 1,5 % dans les zones d'activités et secteurs à vocation économique (zones UY, Ay, 1AUy, 2AUy du PLU et leurs sous-secteurs) ;
 - 5 % dans les secteurs d'extension urbaine à vocation d'habitat (zones 1AUa et 2AUa) ;
 - 3 % sur le reste du territoire communal.
- Confirmer l'application des exonérations suivantes :
 - les abris des jardins d'une superficie supérieure à 5 m² soumis à déclaration préalable ;
 - à hauteur de 50 % de la surface excédant 100 m², les constructions à usage d'habitation principale qui sont financés à l'aide d'un prêt à taux zéro PTZ+.
- Appliquer les dispositions suivantes sur les parcelles soumises à plusieurs zonages du PLU :
 - lorsqu'une parcelle est située sur plusieurs zonages du PLU, les taux applicables aux zonages à caractère urbain (UA, UB, UE, UT, 1AUa, 2AUa et leurs sous-secteurs) ou économique (UY, Ay, 1AUy, 2AUy et leurs sous-secteurs) seront prioritaires sur les taux applicables aux zonages à caractère agricole (A, Av, Ah) ou naturels (N, Nc, Ny, NL, NJ, NT) ;
 - après application du critère précédent, c'est le taux applicable au zonage couvrant la plus grande superficie de la parcelle qui sera appliqué à l'ensemble de la parcelle.
- Adopter un taux unique par parcelle tel que défini dans le tableau annexé à la présente délibération.
- Préciser que les taux applicables seront amenés à évoluer :
 - à l'initiative de la Commune en cas d'évolution du zonage liée à une modification ou révision du PLU ;
 - à la demande du propriétaire en cas de division parcellaire entraînant la nécessité de corriger le taux retenu pour répondre aux critères définis ci-dessus.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_04_003

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAUT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Gaëtane GABORY, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Tony CHAVET, Chantal BOURGET, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DE BARROS pouvoir à Gilles PITON
Yvette DESSEVRE pouvoir à Louis-Marie ROUX
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Laetitia NAUD pouvoir à Jean-Claude BLON
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Tony ALLARD pouvoir à Luc CHAUVIN
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Anne-Françoise OGER
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Angélique PINEAU pouvoir à Magalie ALLAIRE
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL

Monsieur Eric PELTIER a été désigné secrétaire de séance.

ECHANGE DE PARCELLES AVEC MELDOMYS QUARTIER DES GARENNES A SAINT LAURENT DU MOTTAy

Madame N. MOREAU, adjointe de droit en charge de l'Urbanisme, rappelle que la Commune a réalisé, en partenariat avec Maine-et-Loire Habitat, un projet de logements à loyer modéré dans le quartier des Garennes à Saint-Laurent-du-Mottay.

Lors de sa séance du 14 novembre 2024, le Conseil Municipal a délibéré pour échanger des terrains avec Maine-et-Loire Habitat à l'euro symbolique, sans soultre. Il apparaît qu'une erreur de numéro de parcelles figurait sur cette délibération ; il convient donc d'annuler la délibération n°2024_11_006 pour la remplacer par la présente.

Le nom du bénéficiaire de cet échange sera également modifié, considérant que Maine-et-Loire Habitat a désormais pris le nom de Meldomys.

Enfin, la bande végétale cédée à Meldomys pouvant être assimilée au domaine public, il convient d'en acter la désaffection et le déclassement, de manière à pouvoir la céder. Cet espace public est désormais clôturé et inaccessible au public. La désaffection est donc de fait.

VU l'avis des domaines du 23 mai 2024 estimant cette bande de terrain à 6 € le m² assorti d'une marge d'appréciation de 15% ;

VU la délibération n°DL_ 2024_11_006 du 14 novembre 2024 actant le principe d'un échange de parcelles avec Maine-et-Loire Habitat ;

VU la délibération du Bureau du Conseil d'Administration de Maine-et-Loire Habitat en date du 19 novembre 2024 actant le principe d'un échange de parcelles ;

CONSIDÉRANT l'absence d'intérêt économique de cette emprise et l'intérêt pour la commune d'en faire la cession pour générer des économies sur l'entretien des espaces verts pour la Commune à plus long terme ;

CONSIDÉRANT d'autre part que l'acquéreur est un opérateur public et qu'il ne tirera pas de recettes supplémentaires de l'acquisition de cette emprise ;

CONSIDÉRANT en conséquence qu'il est opportun de céder cette emprise à l'euro symbolique, les frais étant à la charge de l'acquéreur ;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour les deux parties de mieux définir les espaces à vocation publique et privée par le biais d'un échange sans soultre ;

CONSIDÉRANT la feuille de route et notamment l'objectif de conforter le cadre de vie naturel ;

VU l'avis favorable de la commission urbanisme bâtiments en date du 28 octobre 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 5 novembre 2024 et du 8 avril 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	57
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	57

DÉCIDE DE :

- Annuler la délibération n°DL_2024_11_006 du 14 novembre 2024 portant échange de parcelles avec Meldomys dans le quartier des Salles à Saint-Laurent-du-Mottay pour la remplacer par la présente délibération.
- Constater la désaffection de la bande végétale immatriculée 297-B-1280, située dans le quartier des Garennes à Saint-Laurent-du-Mottay.
- Prononcer le déclassement du domaine public communal de la parcelle 297-B-1280.
- Autoriser la vente de la parcelle 297-B-1280 située dans le quartier des Garennes à Saint-Laurent-du-Mottay, pour une surface de 19 m², à Meldomys à l'euro symbolique.
- Autoriser l'acquisition des parcelles 297-B-1275, 1276 et 1278 situées dans le quartier des Garennes à Saint-Laurent-du-Mottay, pour une surface totale de 70 m², auprès de Meldomys à l'euro symbolique.
- Préciser que cette vente et cette acquisition formeront un échange sans soultre entre les deux parties.
- Préciser que les frais annexes (bornage) seront à la charge de Meldomys.
- Préciser que la vente sera encadrée par la signature d'un acte administratif entre la Commune de Mauges-sur-Loire et Meldomys.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et l'acte d'acquisition, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_04_004

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAUT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Gaëtane GABORY, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Tony CHAVET, Chantal BOURGET, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DE BARROS pouvoir à Gilles PITON
Yvette DESSEVRE pouvoir à Louis-Marie ROUX
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Laetitia NAUD pouvoir à Jean-Claude BLON
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Tony ALLARD pouvoir à Luc CHAUVIN
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Anne-Françoise OGER
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Angélique PINEAU pouvoir à Magalie ALLAIRE
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL

Monsieur Eric PELTIER a été désigné secrétaire de séance.

DESAFFECTATION DECLASSEMENT EMPRISE PARC DES RINIERES

Madame N. MOREAU, adjointe de droit en charge de l'Urbanisme, explique que les biens du domaine public sont inaliénables. Pour procéder à leur vente, les biens doivent être sortis du domaine public communal. En vertu du Code Général de la propriété des personnes publiques, la sortie d'un bien du domaine public est conditionnée :

- par une désaffectation matérielle du bien ;
- par une décision administrative, en l'espèce, une délibération, constatant cette désaffectation et portant classement du bien.

La commune de MAUGES-SUR-LOIRE est propriétaire de l'espace public situé Parc des Rinières sur la commune déléguée de La Pommeraye. Par délibération n°2025.01.004 en date du 16 janvier 2025 il a été décidé de céder une partie de cet espace public, immatriculée AE-599 d'une superficie de 129 m², à la SCI ALVACA – entreprise Pro et Compagnie, représentée par Monsieur QUEVEAU Wilfried.

Afin de pouvoir procéder à la vente de ce terrain, il convient de procéder à la désaffectation, puis au déclassement de cet espace public.

Cet espace a été délimité et fermé, et donc inaccessible au public. La désaffectation matérielle est donc de fait.

CONSIDÉRANT la feuille de route de la commune et notamment son objectif stratégique de développer l'activité économique locale et de proximité ;

VU l'avis favorable de la commission urbanisme en date du 27 novembre 2023 ;

VU l'avis favorable de la commission économie du 8 janvier et du 6 février 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 8 avril 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	54
Non	0
Abstention	2
Non comptabilisé	1
Total	56

DÉCIDE DE :

- Constatier la désaffectation d'une partie de l'espace public, immatriculée AE-599, située parc des Rinières sur la commune déléguée de La Pommeraye.
- Prononcer le déclassement du domaine public communal de cet espace public.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier de déclassement et de désaffectation.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_04_005

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAUT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Gaëtane GABORY, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Tony CHAVET, Chantal BOURGET, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DE BARROS pouvoir à Gilles PITON
Yvette DESSEVRE pouvoir à Louis-Marie ROUX
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Laetitia NAUD pouvoir à Jean-Claude BLON
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Tony ALLARD pouvoir à Luc CHAUVIN
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Anne-Françoise OGER
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Angélique PINEAU pouvoir à Magalie ALLAIRE
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL

Monsieur Eric PELTIER a été désigné secrétaire de séance.

INSTALLATION ET EXPLOITATION D'UNE ANTENNE LORA - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LE SIEML SUR LA CHAPELLE SAINT FLORENT

Monsieur L. CHAUVIN, adjoint en charge de la Voirie et du Cadre de vie, explique au Conseil Municipal que le SIEML a engagé en 2021 le déploiement d'horloges connectées sur l'ensemble des installations d'éclairage public relevant de sa compétence, dans le cadre de son projet Territoire Connecté.

Les besoins de communication pour la télégestion des armoires d'éclairage public ne nécessitent pas l'utilisation des réseaux de communications à haut débit. Les armoires d'éclairage public du SIEML sont ainsi connectées à un réseau bas débit utilisant une bande « libre », par l'intermédiaire de stations dites « passerelle radio LoRa », composées d'une station de base, d'une antenne et d'équipements accessoires, reliés par des liaisons filaires aux réseaux par des armoires techniques.

Les passerelles radio LoRa nécessitent d'être installées sur des points hauts permettant la captation d'un maximum d'horloges connectées sur son périmètre radio. Dans ce cadre, le SIEML demande l'autorisation d'implanter un passerelle LoRa sur le mât d'éclairage sportif du stade de la Chapelle st Florent au 23 rue st Christophe. Cette autorisation prend la forme d'une convention d'occupation du domaine public.

Cette convention a pour objet de déterminer les conditions et modalités techniques, opérationnelles et financières selon lesquelles le SIEML est autorisé à occuper le site d'accueil pour l'installation, la mise en service, l'exploitation et l'entretien d'équipements techniques qui sont propriétés du SIEML.

La convention ne donne pas lieu à une indemnité forfaitaire ou à une redevance d'occupation du domaine public.

La convention prend effet à dater de la signature des parties et est conclue jusqu'au retrait des équipements.

CONSIDERANT l'axe Bien vivre ensemble de la feuille de route de la Commune de Mauges-sur-Loire et en particulier son objectif stratégique de « proposer un cadre de vie sécurisant » ;

VU l'avis favorable de la Commission Voirie et Cadre de vie en date du 19 mars 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 8 avril 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	55
Non	2
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	57

DÉCIDE DE :

- Approuver la convention d'occupation du domaine public pour l'installation et l'exploitation d'équipements techniques avec le SIEML .
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention concernant La Chapelle Saint Florent.
- Autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_04_006

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAUT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Gaëtane GABORY, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Tony CHAVET, Chantal BOURGET, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DE BARROS pouvoir à Gilles PITON
Yvette DESSEVRE pouvoir à Louis-Marie ROUX
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Laetitia NAUD pouvoir à Jean-Claude BLON
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Tony ALLARD pouvoir à Luc CHAUVIN
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Anne-Françoise OGER
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Angélique PINEAU pouvoir à Magalie ALLAIRE
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL

Monsieur Eric PELTIER a été désigné secrétaire de séance.

INSTALLATION ET EXPLOITATION D'UNE ANTENNE LORA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LE SIEML AU MESNIL EN VALLEE

Monsieur L. CHAUVIN, adjoint en charge de la Voirie et du Cadre de vie, explique au Conseil Municipal que le SIEML a engagé en 2021 le déploiement d'horloges connectées sur l'ensemble des installations d'éclairage public relevant de sa compétence, dans le cadre de son projet Territoire Connecté.

Les besoins de communication pour la télégestion des armoires d'éclairage public ne nécessitent pas l'utilisation des réseaux de communications à haut débit. Les armoires d'éclairage public du SIEML sont ainsi connectées à un réseau bas débit utilisant une bande « libre », par l'intermédiaire de stations dites « passerelle radio LoRa », composées d'une station de base, d'une antenne et d'équipements accessoires, reliés par des liaisons filaires aux réseaux par des armoires techniques.

Les passerelles radio LoRa nécessitent d'être installées sur des points hauts permettant la captation d'un maximum d'horloges connectées sur son périmètre radio. Dans ce cadre, le SIEML demande l'autorisation d'implanter un passerelle LoRa sur un mât béton, rue des Moulins, au Mesnil en Vallée.

Cette autorisation prend la forme d'une convention d'occupation du domaine public.

Cette convention a pour objet de déterminer les conditions et modalités techniques, opérationnelles et financières selon lesquelles le SIEML est autorisé à occuper le site d'accueil pour l'installation, la mise en service, l'exploitation et l'entretien d'équipements techniques qui sont propriétés du SIEML.

La convention ne donne pas lieu à une indemnité forfaitaire ou à une redevance d'occupation du domaine public.

La convention prend effet à dater de la signature des parties et est conclue jusqu'au retrait des équipements.

CONSIDERANT l'axe Bien vivre ensemble de la feuille de route de la Commune de Mauges-sur-Loire et en particulier son objectif stratégique de « proposer un cadre de vie sécurisant » ;

VU l'avis favorable de la Commission Voirie et Cadre de vie en date du 19 mars 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 8 avril 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	53
Non	2
Abstention	0
Non comptabilisé	2
Total	55

DÉCIDE DE :

- Approuver la convention d'occupation du domaine public pour l'installation et l'exploitation d'équipements techniques avec le SIEML .
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention au Mesnil-en-Vallée.
- Autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_04_007

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAUT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Gaëtane GABORY, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Tony CHAVET, Chantal BOURGET, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DE BARROS pouvoir à Gilles PITON
Yvette DESSEVRE pouvoir à Louis-Marie ROUX
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Laetitia NAUD pouvoir à Jean-Claude BLON
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Tony ALLARD pouvoir à Luc CHAUVIN
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Anne-Françoise OGER
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Angélique PINEAU pouvoir à Magalie ALLAIRE
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL

Monsieur Eric PELTIER a été désigné secrétaire de séance.

CONVENTION RELATIVE AUX TRAVAUX DE RESTAURATION DE MARE AVEC LE SMIB A BOURGNEUF EN MAUGES

Monsieur L. CHAUVIN, adjoint Voirie et Cadre de Vie, explique que le SMiB Èvre - Thau - St Denis - Robinets - Haie d'Alot est engagé dans un programme d'actions pour la restauration de mares / zones tampons à l'échelle de son territoire. Le but de ce programme est d'améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, de limiter le ruissellement et de maintenir la biodiversité.

Le Syndicat a missionné l'association EDEN pour réaliser un état des lieux précis (inventaires faune / flore) et des préconisations d'actions.

Suivant l'état de dégradation de la mare, les travaux de restauration engagés par le SMiB seront de différentes natures : débroussaillage, élagage, recépage, abattage, mise en têtard, fau cardage, curage, reprofilage des berges, agrandissement, création, etc.

La Commune déléguee de Bourgneuf-en-Mauges a proposé d'inscrire une mare communale sur la parcelle D 1250, actuellement utilisée en écopaturage. La signature d'une convention est nécessaire et précise les modalités d'interventions et les engagements de chacune des parties.

Les travaux seront pris en charge financièrement par le SMiB (hors pose de clôtures et d'abreuvoirs).

CONSIDERANT l'axe Bien vivre ensemble de la feuille de route de la Commune de Mauges-sur-Loire et en particulier son objectif stratégique de « conforter le cadre de vie naturel » ;

VU l'avis favorable de la Commission Voirie et Cadre de vie en date du 19 mars 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 8 avril 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	55
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	2
Total	55

DÉCIDE DE :

- Approuver la convention relative aux travaux de restauration d'une mare communale à Bourgneuf-en-Mauges.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention.
- Autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_04_008

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAUT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Gaëtane GABORY, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Tony CHAVET, Chantal BOURGET, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DE BARROS pouvoir à Gilles PITON
Yvette DESSEVRE pouvoir à Louis-Marie ROUX
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Laetitia NAUD pouvoir à Jean-Claude BLON
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Tony ALLARD pouvoir à Luc CHAUVIN
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Anne-Françoise OGER
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Angélique PINEAU pouvoir à Magalie ALLAIRE
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL

Monsieur Eric PELTIER a été désigné secrétaire de séance.

AVENANT A LA CONVENTION DE TRAVAIL HOMOLOGATION D'UN ITINERAIRE EN GR DE PAYS

Monsieur L.CHAUVIN, Adjoint à la Voirie et au Cadre de Vie, expose que le sentier au fil de l'Evre, a évolué pour devenir aujourd'hui une boucle de près de 175 kilomètres qui intègre désormais la valorisation de l'espace naturel sensible de l'Hyrôme pour porter le nom « Au fil de l'Evre et de l'Hyrôme ». La nouvelle portée de cette boucle amène à avenanter la convention de travail pour l'Homologation d'un itinéraire en GR de Pays, délibérée en Conseil Municipal de janvier 2024 et signée à la suite.

Les modifications apportées dans cet avenant à la Convention portent sur :

- La fourniture et l'installation de panneaux de départ de sentier sont à la charge de la Collectivité ;
- La possibilité de personnaliser les panneaux de départ suite aux demandes de la Collectivité ;
- L'inauguration de l'itinéraire sera le 12 juillet 2025 dans les communes de Beaupréau-en-Mauges et de Montrevault-sur-Evre. L'ensemble des Collectivités membres du projet « Au fil de l'Evre » seront invitées à l'inauguration ;
- La participation financière au projet est revue à la baisse pour Mauges-sur-Loire (1 473,66 € au lieu de 1 871,25 € délibérés en janvier 2024).

CONSIDERANT l'axe Bien vivre ensemble de la feuille de route de la commune de Mauges-sur- Loire, et en particulier son objectif stratégique de « conforter le cadre de vie naturel » ;

CONSIDERANT l'axe Attractivité de la feuille de route de la commune de Mauges-sur-Loire, et notamment l'objectif stratégique de « faire de Mauges-sur-Loire un pôle touristique majeur » ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Voirie et Cadre de vie en date du 19 mars 2025 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau municipal en date du 8 avril 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	53
Non	1
Abstention	1
Non comptabilisé	2
Total	55

DÉCIDE DE :

- Approuver l'avenant à la convention de travail « Homologation d'un itinéraire en GR de Pays » et ses annexes.
- Accepter de verser la participation de 1 473,66 €.
- Autoriser Le Maire à signer tous les actes et toutes pièces y afférents.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_04_009

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAUT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Gaëtane GABORY, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Tony CHAVET, Chantal BOURGET, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DE BARROS pouvoir à Gilles PITON
Yvette DESSEVRE pouvoir à Louis-Marie ROUX
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Laetitia NAUD pouvoir à Jean-Claude BLON
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Tony ALLARD pouvoir à Luc CHAUVIN
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Anne-Françoise OGER
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Angélique PINEAU pouvoir à Magalie ALLAIRE
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL

Monsieur Eric PELTIER a été désigné secrétaire de séance.

CONVENTION AVEC LE GROUPEMENT DE GENDARMERIE DEPARTEMENTALE DU MAINE ET LOIRE POUR LA MISE A DISPOSITION DE L'ANCIENNE RESIDENCE BONCHAMPS A SAINT FLORENT LE VIEIL

Monsieur J.C. BLON, adjoint en charge des Bâtiments, rappelle au Conseil Municipal la délibération n°DL 2024-09-009 du 19 septembre 2024, par laquelle il a autorisé la mise à disposition de l'ancienne résidence Bonchamps, située à Saint-Florent-le-Vieil, au profit du Groupement de Gendarmerie Départementale du Maine-et-Loire.

Pour rappel, cette mise à disposition vise à soutenir le besoin en formation de la Gendarmerie, dans un local actuellement inutilisé parce qu'il va être vendu.

Cette convention était valable jusqu'à la fin de l'année 2024. Il convient de la renouveler pour un an, sous réserve que la vente n'intervienne pas entre temps.

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, en ses articles L2122-1 à L2125-6 ;

CONSIDERANT que nul ne peut occuper une dépendance du domaine public sans disposer d'un titre l'y autorisant ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de signer une convention avec le Groupement de Gendarmerie du Maine-et-Loire pour déterminer les conditions d'utilisation du bâtiment ;

CONSIDERANT que par principe, toute occupation ou utilisation du domaine public doit donner lieu au paiement d'une redevance ;

CONSIDERANT que l'autorisation pourra être délivrée gratuitement lorsque l'occupation ou l'utilisation contribue directement à assurer l'exercice des missions des services de l'État chargés de la paix, de la sécurité et de l'ordre publics ;

CONSIDERANT qu'en l'espèce, la Gendarmerie souhaite exercer des actions de formation de ses effectifs, elle est donc fondée à demander la gratuité de la mise à disposition du bâtiment ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 8 avril 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	55
Non	0
Abstention	1
Non comptabilisé	1
Total	56

DÉCIDE DE :

- Approuver le renouvellement de la convention de mise à disposition des locaux en faveur du Groupement de Gendarmerie Départementale du Maine-et-Loire pour un an, sous réserve que le bâtiment ne soit pas vendu.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_04_010

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAUT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Gaëtane GABORY, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Tony CHAVET, Chantal BOURGET, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DE BARROS pouvoir à Gilles PITON
Yvette DESSEVRE pouvoir à Louis-Marie ROUX
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Laetitia NAUD pouvoir à Jean-Claude BLON
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Tony ALLARD pouvoir à Luc CHAUVIN
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Anne-Françoise OGER
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Angélique PINEAU pouvoir à Magalie ALLAIRE
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL

Monsieur Eric PELTIER a été désigné secrétaire de séance.

CESSION DE TERRAIN RUE DE LA CROIX DE PIERRE SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE BOTZ EN MAUGES

Monsieur J.C. BLON, adjoint de droit en charge des Bâtiments de Mauges-sur-Loire, indique que la commune est saisie d'une demande d'acquisition de parcelle communale non bâtie, située sur le site des Tarares à l'arrière du bâtiment, rue de la Croix de Pierre à Botz-en-Mauges 49110 MAUGES-SUR-LOIRE, par Monsieur MENOURY Frédéric au prix de trois euros le mètre carré (3,00 € le m²).

Monsieur MENOURY est riverain du site des Tarares et souhaite acquérir une bande de terrain à l'arrière de sa maison. Ces terrains sont situés en zone Uyr du Plan Local d'Urbanisme et comportent un risque de pollution. A ce titre ils sont inconstructibles et inexploitables en jardin potager.

Il sera communiqué à l'acquéreur le rapport de l'inspecteur des ICPE de 2018, le plan de gestion révisé en 2023, le rapport de restrictions d'usages et de servitudes, le rapport quadriennal des analyses souterraines. L'acquéreur devra clôturer les parcelles vendues.

Un document d'arpentage et un plan de division ont été établis par Monsieur Julien SEYDOUX, géomètre à Montrevault-sur-Evre, le 03/10/2024.

CONSIDÉRANT que le service des Domaines a été saisi par la Commune en date du 7 février 2025 pour rendre un avis sur la valeur du bien ;

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, « cet avis est réputé donné à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la saisine de cette autorité » ;

CONSIDÉRANT que le service des Domaines n'a ni sollicité d'éléments complémentaires ni rendu d'avis dans le délai d'un mois ;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence le Conseil Municipal est fondé à délibérer en l'absence d'avis du service des Domaines ;

VU le rapport de l'inspecteur des ICPE de 2018, le plan de gestion révisé en 2023, le rapport de restrictions d'usages et de servitudes et le rapport quadriennal des analyses souterraines annexés à la présente délibération et qui seront annexés à l'acte notarié pour s'assurer d'une bonne information de l'acquéreur de la situation du terrain et des engagements qui s'imposent à lui ;

VU la proposition d'acquisition des parcelles cadastrées 34 C 1307 et 34 C 1308, d'une superficie totale de 979 m², situées sur le site des Tarares – rue de la Croix de Pierre à Botz-en-Mauges au prix de trois euros le mètre carré (3,00 € le m²) soit un montant total de deux mille neuf cent trente-sept euros (2 937,00 €) par Monsieur MENOURY Frédéric ;

CONSIDÉRANT qu'il apparaît au Conseil Municipal que le prix de 3,00 € / m² est adapté au vu du caractère pollué et inconstructible du terrain ;

CONSIDÉRANT la feuille de route politique, et notamment l'objectif stratégique de dynamiser le territoire par un habitat diversifié et vivant ;

VU l'avis favorable de la commission transition écologique du 27 mars 2023 et de la commission urbanisme-bâtiments en dates du 9 mai 2023 et 27 janvier 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 8 avril 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	49
Non	5
Abstention	2
Non comptabilisé	1
Total	56

DÉCIDE DE :

- Céder les parcelles communales cadastrées 34-C-1307 et 34-C-1308, d'une surface totale de de 979 m², situées sur le site des Tarares, rue de la Croix de Pierre à Botz-en-Mauges, au prix de trois euros le mètre carré (3,00 € le m²) soit un montant total de deux mille neuf cent trente-sept euros (2 937,00 €) à Monsieur MENOURY Frédéric domicilié 9 rue de la Croix de Pierre – Botz-en-Mauges 49110 MAUGES-SUR-LOIRE.
- Préciser que les frais annexes (bornage, frais notariés) seront à la charge de Monsieur MENOURY Frédéric.
- Préciser que l'acquéreur devra clôturer les parcelles vendues.
- Préciser que le rapport de l'inspecteur des ICPE de 2018, le plan de gestion révisé en 2023, le rapport de restrictions d'usages et de servitudes et le rapport quadriennal des analyses souterraines seront annexés à l'acte notarié.
- Préciser que l'acte notarié sera reçu auprès de l'étude notariale THEBAULT/ARRONDEL, notaires à Saint-Florent-le-Vieil – 49410 MAUGES-SUR-LOIRE.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_04_011

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAUT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Gaëtane GABORY, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Tony CHAVET, Chantal BOURGET, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DE BARROS pouvoir à Gilles PITON
Yvette DESSEVRE pouvoir à Louis-Marie ROUX
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Laetitia NAUD pouvoir à Jean-Claude BLON
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Tony ALLARD pouvoir à Luc CHAUVIN
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Anne-Françoise OGER
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Angélique PINEAU pouvoir à Magalie ALLAIRE
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL

Monsieur Eric PELTIER a été désigné secrétaire de séance.

PUBLICITE ET TARIFS POUR LA SOUS-OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL A MONTJEAN-SUR-LOIRE ET SAINT-FLORENT-LE-VIEIL

Monsieur V. DUBILLOT, adjoint en charge de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine, rappelle que la commune de Mauges-sur-Loire occupe le domaine public fluvial sur les quais de Montjean-sur-Loire et Saint-Florent-le-Vieil.

La commune gère trois installations portuaires :

- Le ponton de Saint-Florent-le-Vieil situé quai de la Loire ;
- Le ponton sur ducs-d'Albe de Montjean-sur-Loire situé au niveau du quai du saumon, près du quai des mariniers ;
- Un emplacement pour un bâtiment à usage commercial à Montjean-sur-Loire sur le quai des mariniers.

Pour l'occupation du ponton sur ducs-d'Albe de Montjean-sur-Loire et/ou de l'emplacement sur le quai, afin de respecter les règles de mise en concurrence d'occupation du domaine public, la commune a diffusé une publicité invitant toute entreprise souhaitant faire un usage commercial de ces emplacements à candidater. Cet avis de publicité était accessible sur le site internet de la commune du lundi 17 mars au lundi 31 mars – 12h, ainsi que dans les journaux locaux (Ouest France et Courrier de l'Ouest). A l'issue du jury, une convention sera conclue avec chaque candidat retenu jusqu'au 31 décembre 2027, soit 3 saisons d'exploitation touristique.

Les occupations du domaine public sont soumises à redevances afin de compenser, en partie, les coûts supportés par la commune pour ces installations, notamment :

- Les coûts de construction ou de réhabilitation des pontons à passagers ;
- Le coût d'hivernage annuel du ponton de Saint-Florent-le-Vieil ;
- Les redevances annuelles versées à VNF pour l'occupation du domaine public fluvial.

Au regard des montants appliqués dans d'autres communes ligériennes, il est proposé de ne pas augmenter les tarifs de redevances précédemment votés pour la sous-occupation du domaine public fluvial, soit :

Pour le ponton sur ducs-d'Albe de Montjean-sur-Loire :

- 0 à 10 m = 350 € /an
- 10 à 15 m = 400 € /an
- > à 15 m = 450 € /an
- 200 € /an pour un amarrage d'un bateau supplémentaire à couple

Pour ponton de Saint-Florent-le-Vieil :

- 0 à 10 m = 200 €/an
- 10 à 15 m = 250 €/an
- > à 15 m = 300 €/an
- 150 € / an pour un amarrage d'un bateau supplémentaire à couple

Occupation des quais : 100 € par an pour l'installation d'un bâtiment à usage commercial.

Consommations : remboursement des consommations d'eau et d'énergie électrique sur la base des quantités constatées, pour les montants supérieurs à 10 €.

CONSIDERANT la feuille de route, et notamment son objectif stratégique de faire de Mauges-sur-Loire un pôle touristique majeur ;

CONSIDERANT la délibération 2023-01-14 en date du 19 janvier 2023 approuvant la grille tarifaire appliquée aux pontons et le règlement d'usage des pontons ;

CONSIDERANT le règlement intérieur des infrastructures portuaires, mis en place pour organiser l'usage des pontons, qui est en vigueur ;

VU l'avis favorable de la commission culture-tourisme en date 3 décembre 2024 et du 17 mars 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 8 avril 2025 ;

Un élu fait remarquer que cette année, il semble compliqué de mettre le ponton de St Florent-le-Vieil à l'eau. Cela menace donc la survie économique d'une entreprise. Il s'agit de l'activité de Monsieur Matthieu Perraud qui sort d'une activité compliquée l'an passé à cause de la météo défavorable (40 % de chiffre d'affaires en moins). Ce pêcheur professionnel, s'est reconvertis dans une activité touristique très importante, mais parle d'embarquer ses passagers ailleurs. Mais ce n'est pas une solution car les passagers en profitent pour faire la visite de St Florent-le-Vieil. Il ajoute qu'il ne faut pas perdre cette activité économique

Un élu lui répond que le dossier est suivi de très près. Le titre de navigation pour ce ponton est expiré depuis 2022. Le ponton a été retiré pour y faire des travaux de restauration. Une expertise a été demandée à la Société Charles, qui a fait un descriptif des travaux à effectuer. La DDTM a bloqué le dossier car sur l'expertise est indiqué qu'il s'agit d'un ponton à usage de plaisance et non à usage des passagers. Une demande a donc été faite à la DDTM pour avoir une prescription. Les chantiers de L'Esclain, spécialisés pour les travaux de restauration, ont fait un premier devis mais avec l'usage de transport à passagers. Dès réception de la prescription, les travaux vont débuter. Il reconnaît que Monsieur Perraud sera pénalisé pendant quelques semaines pour les personnes à mobilité réduite.

Un élu demande si une date de mise en service est connue.

L'élu répond par la négative et précise qu'il n'y a pas de dérogation possible.

Un élu indique que pour les St Laurent de France, il est prévu que 160 personnes aillent naviguer sur la Loire. Il demande quelles sont les hypothèses possibles s'il n'y avait pas de possibilité administrative.

Monsieur le Maire indique que toutes les dispositions vont être prises très rapidement pour que le bateau de Monsieur Perraud puisse naviguer dès que possible.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	57
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	57

DÉCIDE DE :

- Approuver la grille tarifaire ci-dessus.
- Prendre acte du lancement de publicité pour la sous-occupation des infrastructures portuaires de Montjean-sur-Loire.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_04_012

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAUT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Gaëtane GABORY, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Tony CHAVET, Chantal BOURGET, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DE BARROS pouvoir à Gilles PITON
Yvette DESSEVRE pouvoir à Louis-Marie ROUX
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Laetitia NAUD pouvoir à Jean-Claude BLON
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Tony ALLARD pouvoir à Luc CHAUVIN
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Anne-Françoise OGER
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Angélique PINEAU pouvoir à Magalie ALLAIRE
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL

Monsieur Eric PELTIER a été désigné secrétaire de séance.

MISE A DISPOSITION DU CAMPING ECOLOIRE POUR ACCUEILLIR L'ECO R'AIDE

Monsieur V. DUBILLOT, adjoint en charge de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine, explique au Conseil Municipal que le service Sport-Santé-Solidarités de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis (COMPA), en partenariat avec le service Loisirs de Loireauxence, sollicite la Commune pour mettre à disposition une partie du camping EcoLoire dans le but d'y organiser des épreuves de l'Eco R'aide sur l'après-midi du mercredi 2 juillet 2025.

L'Eco R'aide est un raid sportif écocitoyen organisé par la COMPA en partenariat avec Loireauxence pour les jeunes de 13 à 17 ans (20 équipes de 4 participants, soit 80 participants) encadrés par des animateurs de la COMPA. Ils proposent des activités écocitoyennes, des défis sportifs, des moments de convivialité ...

Ils souhaitent utiliser certains emplacements du camping sur l'après-midi du mercredi 2 juillet selon les modalités suivantes :

- arrivée par la Loire en canoës ;
- pique-nique de 12h à 13h15 ;
- activités de 13h30 à 18h : biathlon, escalade, jeux traditionnels sur une Yole, épreuve écocitoyenne.

La partie ouest du camping (près de la route) sera mise à disposition pour les activités biathlon, yole et épreuve écocitoyenne, ainsi qu'une partie du parking situé près du modulaire d'accueil pour la tour d'escalade.

La commission Culture-Tourisme-Patrimoine du 3 mars 2025 a validé l'accueil et la mise à disposition des emplacements mentionnés. Afin de garantir le maintien du site en état, il est proposé d'encadrer cette mise à disposition par une convention, annexée à la présente délibération.

CONSIDERANT la feuille de route, et notamment l'objectif stratégique de mettre en place une politique d'ouverture sur l'extérieur ;

VU l'avis favorable de la Commission Culture-Tourisme-Patrimoine en date du 3 mars 2025 ;

VU l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 8 avril 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	54
Non	2
Abstention	1
Non comptabilisé	0
Total	57

DÉCIDE DE :

- Approuver la mise à disposition de la partie ouest du camping EcoLoire (près de la route) et d'une partie du parking situé près du modulaire d'accueil pour la tenue de l'Eco R'aide le mercredi 2 juillet 2025, organisé par la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis, en partenariat avec la commune de Loireauxence.
- Approuver la convention et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer, ainsi que tout document afférent.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_04_013

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAUT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Gaëtane GABORY, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Tony CHAVET, Chantal BOURGET, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DE BARROS pouvoir à Gilles PITON
Yvette DESSEVRE pouvoir à Louis-Marie ROUX
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Laetitia NAUD pouvoir à Jean-Claude BLON
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Tony ALLARD pouvoir à Luc CHAUVIN
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Anne-Françoise OGER
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Angélique PINEAU pouvoir à Magalie ALLAIRE
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL

Monsieur Eric PELTIER a été désigné secrétaire de séance.

OCTROI AVANCE DE TRESORERIE A L'ASSOCIATION « UN VILLAGE UN MOULIN »

Monsieur V. DUBILLOT, adjoint en charge de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine, indique que l'association « Un village un moulin » s'emploie au travers d'animations pédagogiques et d'évènements festifs autour du Moulin de l'Epinay (La Chapelle-Saint-Florent) à perpétuer et à transmettre l'histoire de la meunerie, les savoir-faire et les traditions du territoire. Elle participe à l'animation de Mauges-sur-Loire et à l'attractivité touristique.

Une rencontre avec le Bureau de l'association Un village, un moulin s'est tenue le 25 mars 2025 concernant leur manque de trésorerie. Malgré un travail en cours de restructuration du projet de l'association et de nouvelles propositions d'animations, l'association rencontre toujours des difficultés. Celle-ci souhaite solliciter un nouveau prêt auprès de sa banque et doit pour cela être soutenue par la Commune. Sans cette aide, l'association estime qu'elle pourrait être en cessation de paiement dès septembre 2025.

Afin d'aider « Un village un moulin » il est proposé de soutenir financièrement l'association sous forme d'une avance de trésorerie d'un montant de 10 000 € remboursable sur 48 mois avec un différé de 12 mois. Il est précisé que cette avance doit servir au remboursement partiel de l'emprunt échu.

CONSIDERANT la feuille de route, notamment les objectifs stratégiques de faire de Mauges-sur-Loire un pôle touristique majeur et de développer une politique de revitalisation du patrimoine historique communal en lien avec le tourisme ;

VU la délibération n°2024-02-19 du Conseil Municipal en date du 22 février 2024 accordant une avance de trésorerie au Moulin de l'Epinay ;

VU l'avis favorable de la commission tourisme en date du 1er avril 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 8 avril 2025 ;

Un élu fait remarquer que le moulin est remarquable avec une équipe dynamique. Par contre il fait remarquer qu'une partie de l'avance de 10 000 € sera réservée à l'organisation des Estivales. Il souhaite savoir quel est le montant, car cette manifestation coûte déjà cher et elle est déficitaire. L'année dernière on sait que cette manifestation n'a pas bien fonctionné. Un chapiteau va être installé et cela implique des frais importants (recherche de câblage électrique sous-terrain), une partie de la subvention permet de financer les postes des salariés, mais une des salariés passe une grande partie de son temps sur cette manifestation. Il fait remarquer qu'ils ont déjà été rencontrés l'année dernière et il leur avait été dit que faire une manifestation gratuite, n'est pas forcément une bonne idée. Aider le moulin n'est pas un problème mais il voudrait savoir jusqu'où va aller l'aide sur les Estivales. Il souhaite savoir quelle est la répartition.

Monsieur le Maire précise que la situation de trésorerie est très délicate car ils avaient obtenu des emprunts pour financer du fonctionnement. Un emprunt de 9 000 € est en cours et un de 27 000 € arrivait à échéance fin février 2025. Il y a eu un remboursement partiel de 4 000 €. La Banque qui a consenti l'emprunt a accepté de refinancer à travers un emprunt 15 000 €, sous condition que la commune vienne aider l'association à hauteur de 10 000 € remboursables. Il précise qu'il y a une seule association qui fait toutes les activités. À travers la fête du moulin, ils souhaitent faire cette animation appelée les Estivales. La volonté de la commune a toujours été d'aider les associations. Pour cette année la commune va les aider. Il s'agit d'un site touristique indéniable de Mauges-sur-Loire. Il conclut en disant qu'il faut être vigilant mais aider l'association pour passer ce cap difficile.

Un élu précise qu'il y aura une billetterie pour le samedi et une gratuité pour le dimanche. Un chapiteau est installé pour avoir une solution de repli en cas de mauvais temps.

Un élu est d'accord de donner les 10 000 € mais demande à ce que le message soit passé pour que l'association fasse ses animations en fonction de ses moyens.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	36
Non	19
Abstention	1
Non comptabilisé	1
Total	56

DÉCIDE DE :

- Approuver le versement d'une avance de trésorerie remboursable de 10 000€ à l'association « Un village un moulin », qui servira au remboursement partiel de l'emprunt échu.
- Approuver la convention octroyant une avance de trésorerie remboursable à l'association « Un Village un Moulin ».
- Autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document afférent au mandattement de cette aide.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_04_014

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAUT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Gaëtane GABORY, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Tony CHAVET, Chantal BOURGET, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DE BARROS pouvoir à Gilles PITON
Yvette DESSEVRE pouvoir à Louis-Marie ROUX
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Laetitia NAUD pouvoir à Jean-Claude BLON
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Tony ALLARD pouvoir à Luc CHAUVIN
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Anne-Françoise OGER
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Angélique PINEAU pouvoir à Magalie ALLAIRE
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL

Monsieur Eric PELTIER a été désigné secrétaire de séance.

DEMANDE D'UNE SUBVENTION DEPARTEMENTALE AU TITRE DE L'AIDE AU FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE MAUGES SUR LOIRE

Monsieur V. DUBILLOT, adjoint en charge de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine, indique que l'école de musique de Mauges-sur-Loire peut prétendre à une subvention départementale dans le cadre du dispositif de l'aide au fonctionnement des structures d'enseignement artistique.

Il est attendu de la part de la collectivité de prendre une délibération afin de solliciter cette subvention puisque l'école de musique répond aux objectifs demandés par le Département, à savoir, de favoriser :

- l'accès à l'enseignement artistique et aux pratiques amateurs pour tous ;
- l'ouverture culturelle et disciplinaire et la présence artistique en territoire.

La demande sera étudiée au regard de plusieurs critères tels que la cohérence des actions avec la politique culturelle départementale, la pertinence pédagogique et artistique du projet, l'équilibre territorial (priorité étant donnée aux projets développés sur les territoires dans lesquels l'offre culturelle est la moins développée, notamment les territoires ruraux et péri-urbains) ou encore la prise en compte des enjeux écologiques, de l'égalité des genres, des publics prioritaires du Département, etc.

Cette subvention est sollicitée dans la limite d'un plafond calculé de la manière suivante : 9 % de la masse salariale d'après le budget réalisé de l'année N-1 auquel s'ajoutent 500 € par antenne pour les écoles locales.

CONSIDÉRANT le dispositif de l'aide au fonctionnement des structures d'enseignement artistique du Département du Maine-et-Loire ;

CONSIDÉRANT la feuille de route et notamment l'objectif stratégique de maintenir et développer un programme culturel ouvert à tous ;

VU l'approbation de la commission Culture en date du 4 mars 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 8 avril 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	53
Non	1
Abstention	2
Non comptabilisé	1
Total	56

DÉCIDE DE :

- Approuver la demande de subvention départementale.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces y afférent.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_04_015

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAUT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Gaëtane GABORY, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Tony CHAVET, Chantal BOURGET, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DE BARROS pouvoir à Gilles PITON
Yvette DESSEVRE pouvoir à Louis-Marie ROUX
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Laetitia NAUD pouvoir à Jean-Claude BLON
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Tony ALLARD pouvoir à Luc CHAUVIN
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Anne-Françoise OGER
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Angélique PINEAU pouvoir à Magalie ALLAIRE
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL

Monsieur Eric PELTIER a été désigné secrétaire de séance.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE EXCEPTIONNELLE POUR LA MAISON JULIEN GRACQ

Monsieur V. DUBILLOT, adjoint en charge de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine, explique que la commission Culture, Tourisme, Patrimoine a étudié la demande de subvention complémentaire de la Maison Julien Gracq pour l'année 2025, une subvention de 46 000 euros ayant déjà été accordée au Conseil municipal du 20 mars.

En 2025, la Région des Pays de la Loire a réduit sa subvention annuelle à la Maison Julien Gracq de 50 % et mis fin à plusieurs dispositifs de financement en faveur de la création littéraire. L'association se retrouve ainsi amputée de 30% de son budget global dès cette année, soit plus de 80 000 euros. Afin de maintenir au maximum ses actions, dont les résidences et le festival Les Préférences, et de préserver une offre culturelle de qualité en milieu rural, la Maison Julien Gracq a sollicité une aide supplémentaire exceptionnelle auprès de la commune de Mauges-sur-Loire.

CONSIDERANT la volonté de la commune de Mauges-sur-Loire de soutenir un équipement culturel structurant du territoire ;

CONSIDERANT la feuille de route de la commune, et notamment son objectif de conforter un lien fort avec les associations ;

VU l'avis favorable de la commission Culture, Tourisme, Patrimoine en date du 1er avril 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 8 avril 2025 ;

Une question est posée à Monsieur le Maire pour savoir si un rendez-vous a eu lieu avec Madame Morançais depuis l'annonce de la baisse de la subvention.

Un élu a rencontré les élus de la Région (Isabelle Leroy et Alexandre Thébault). Les questions leur ont été posées pour 2026. Il a été répondu que la Région participerait à hauteur de cette année à condition que soient trouvés de nouveaux partenaires. Pour la programmation 2026, en juin au moment de l'Assemblée Générale, on aura plus de perspectives. Il faut donc négocier avec la Région.

Monsieur le Maire précise que la Maison Gracq a fait un dossier de soutien auprès de Mauges Communauté, qu'il a soutenu, et pour lequel il n'y a pas de réponse pour le moment.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	34
Non	16
Abstention	6
Non comptabilisé	1
Total	56

DÉCIDE DE :

- Attribuer une subvention complémentaire exceptionnelle d'un montant de 10 000 € à la Maison Julien Gracq.
- Approuver l'avenant à la convention avec la Maison Julien Gracq et autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_04_016

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAUT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Gaëtane GABORY, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Tony CHAVET, Chantal BOURGET, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DE BARROS pouvoir à Gilles PITON
Yvette DESSEVRE pouvoir à Louis-Marie ROUX
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Laetitia NAUD pouvoir à Jean-Claude BLON
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Tony ALLARD pouvoir à Luc CHAUVIN
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Anne-Françoise OGER
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Angélique PINEAU pouvoir à Magalie ALLAIRE
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL

Monsieur Eric PELTIER a été désigné secrétaire de séance.

ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT TARIFS CAMPS ETE 2025

Madame A. ROBICHON, adjointe en charge de l'Enfance Jeunesse et des Affaires Scolaires, présente les camps réservés aux enfants de 6 à 12 ans durant les périodes de vacances d'été organisés par la commune. Il convient de valider les tarifs de ces activités.

CONSIDERANT la feuille de route municipale et notamment son objectif stratégique de développement de services pour répondre aux besoins des habitants ;

VU l'avis favorable de la Commission enfance jeunesse affaires scolaires du 5 mars 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal du 8 avril 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	55
Non	0
Abstention	2
Non comptabilisé	0
Total	57

DÉCIDE DE :

➤ Valider les tarifs pour les camps organisés au profit des enfants durant les vacances estivales 2025 comme suit :

1- Base camps de MONTJEAN-SUR-LOIRE

SPORTS – 8 au 11 juillet – 6-8 ans – 4 jours – 24 enfants

CREATION – 15 au 18 juillet – 8-12 ans – 4 jours – 24 enfants

ENVIRONNEMENT – 22 au 25 juillet – 6-8 ans – 4 jours – 24 enfants

MAUGES'LANTHA – 29 juillet au 1er août – 8-12 ans – 4 jours – 24 enfants

SPORTS – CREATION - ENVIRONNEMENT - MAUGES'LANTHA BASE DE MONTJEAN-SUR-LOIRE		
Quotient familial	Tarifs/semaine	Tarifs/semaine enfant Hors Mauges
0-300 €	75,75 €	87,11 €
301-600 €	79,79 €	91,76 €
601-900 €	89,89 €	103,37 €
901-1200 €	101,00 €	116,15 €
1201-1500 €	103,02 €	118,47 €
1501-1800 €	116,15 €	133,57 €
1801-2100 €	123,22 €	141,70 €
> 2100 €	129,28 €	148,67 €

2- Camp MER SAINT-GILLES CROIX DE VIE

21 au 25 juillet – 9-12 ans – **5 jours** – 24 enfants

CAMP MER SAINT-GILLES CROIX DE VIE		
Quotient familial	Tarifs/semaine	Tarifs/semaine enfant Hors Mauges
0-300 €	180,00 €	207,00 €
301-600 €	189,60 €	218,04 €
601-900 €	213,60 €	245,64 €
901-1200 €	240,00 €	276,00 €
1201-1500 €	244,80 €	281,52 €
1501-1800 €	276,00 €	317,40 €
1801-2100 €	292,80 €	336,72 €
> 2100 €	307,20 €	353,28 €

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_04_017

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAUT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Gaëtane GABORY, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Tony CHAVET, Chantal BOURGET, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DE BARROS pouvoir à Gilles PITON
Yvette DESSEVRE pouvoir à Louis-Marie ROUX
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Laetitia NAUD pouvoir à Jean-Claude BLON
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Tony ALLARD pouvoir à Luc CHAUVIN
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Anne-Françoise OGER
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Angélique PINEAU pouvoir à Magalie ALLAIRE
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL

Monsieur Eric PELTIER a été désigné secrétaire de séance.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION DE BASKET BOTZ LA CHAPELLE

Monsieur J.R. MAINTEROT, adjoint en charge des Sports, informe que l'association de basket Botz - La Chapelle sollicite la commune pour l'octroi d'une aide exceptionnelle dans le cadre de la réalisation de travaux de peinture effectués par leur soin à la salle de sport de Botz-en-Mauges. Il explique que dans le cadre des travaux de réhabilitation des vestiaires de la salle de sport et afin de rafraîchir l'état visuel des murs de la salle, la commune a financé l'achat de peinture.

Il ajoute que la demande de subvention exceptionnelle formulée par le club de basket vise à financer l'achat du matériel utilisé pour la réalisation des travaux de peinture des murs de la salle de sport.

Au regard du travail effectué par l'association et afin de les remercier pour leur engagement, il est proposé d'accompagner l'association par le versement d'une aide exceptionnelle de 600 € qui correspond aux frais engagés par l'association pour ces travaux.

CONSIDERANT la feuille de route de la commune et notamment son objectif de conforter un lien fort avec les associations ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 8 avril 2025 ;

Un élu indique qu'il n'est pas fait mention de l'avis de la commission dans cette délibération. Il indique que les travaux ont été fait sans en avoir fait la demande au préalable. La commission a refusé cette demande en février et en mars.

Une élue indique que ce sont des travaux de 2023, à la suite des travaux de la salle de sport. Les peintures ont été faites au moment des travaux des vestiaires. L'an dernier cela n'a pas été pris en compte dans la subvention. Elle précise que l'on peut parler d'un malentendu.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	36
Non	19
Abstention	2
Non comptabilisé	0
Total	57

DÉCIDE DE :

- Valider le montant de la subvention exceptionnelle de 600 € dans le cadre des travaux de peinture réalisés par l'association de basket Botz - La Chapelle à la salle de sport de Botz-en-Mauges.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_04_018

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAUT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Gaëtane GABORY, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Tony CHAVET, Chantal BOURGET, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DE BARROS pouvoir à Gilles PITON
Yvette DESSEVRE pouvoir à Louis-Marie ROUX
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Laetitia NAUD pouvoir à Jean-Claude BLON
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Tony ALLARD pouvoir à Luc CHAUVIN
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Anne-Françoise OGER
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Angélique PINEAU pouvoir à Magalie ALLAIRE
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL

Monsieur Eric PELTIER a été désigné secrétaire de séance.

INSTAURATION D'UN TARIF POUR LA MISE A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS A DESTINATION DES ACTEURS ECONOMIQUES

Monsieur J.R. MAINTEROT, adjoint en charge des Sports, rappelle au Conseil Municipal que la commune met à disposition des associations, écoles et acteurs économiques ses équipements sportifs. Pour cela, une demande de réservation pour l'utilisation de ces derniers est à faire auprès du service des Sports. Il précise que la mise à disposition est gratuite pour les associations locales et écoles primaires de la commune. Concernant l'utilisation par les collèges et lycées, une tarification pour l'occupation des équipements sportifs par les établissements est établie chaque année par le Département et la Région.

En ce qui concerne les acteurs économiques, à ce jour, seul l'établissement hôtelier et événementiel Les Jardins de L'Anjou a sollicité la commune pour une utilisation régulière ou ponctuelle des équipements sportifs par leurs résidents. Dans ce contexte, la commune a passé en 2023 une convention avec l'établissement pour une durée de deux ans moyennant une participation financière à hauteur de 3 600 € par an.

Cette convention étant arrivée à échéance fin 2024, et face aux éventuelles autres demandes d'utilisation des installations sportives par un établissement privé, il convient d'établir une tarification garantissant un équilibre entre l'accessibilité des équipements et la prise en charge des coûts d'exploitation.

Pour cela, il est proposé d'appliquer un tarif de location de 15 € par équipement sportif et par heure d'utilisation pour toute demande d'utilisation d'un équipement sportif par un acteur économique.

CONSIDERANT la mise à disposition des équipements sportifs communaux pour divers usagers ;

CONSIDERANT la demande des Jardins de l'Anjou de pouvoir utiliser régulièrement les équipements sportifs communaux ;

CONSIDERANT que la mise en place d'un tarif de location permet de garantir l'entretien et la pérennité des équipements pour un usage équitable et maîtrisé ;

VU l'avis favorable de la commission sports en date du 27 février 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 8 avril 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	52
Non	1
Abstention	2
Non comptabilisé	2
Total	55

DÉCIDE DE :

- Valider le tarif proposé de 15 € par heure d'utilisation pour la location d'un équipement sportif par un acteur économique.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_04_019

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAUT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Gaëtane GABORY, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Tony CHAVET, Chantal BOURGET, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DE BARROS pouvoir à Gilles PITON
Yvette DESSEVRE pouvoir à Louis-Marie ROUX
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Laetitia NAUD pouvoir à Jean-Claude BLON
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Tony ALLARD pouvoir à Luc CHAUVIN
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Anne-Françoise OGER
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Angélique PINEAU pouvoir à Magalie ALLAIRE
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL

Monsieur Eric PELTIER a été désigné secrétaire de séance.

VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEML POUR LES OPERATIONS DE REPARATION DU RESEAU DE L'ECLAIRAGE PUBLIC : PROJECTEURS DU STADE SPORTIF DE SAINT FLORENT LE VIEIL

Monsieur J.R. MAINTEROT, adjoint en charge des Sports, informe le Conseil Municipal des nombreux dysfonctionnements constatés au niveau des projecteurs du terrain de football d'entraînement de Saint-Florent-le-Vieil.

Il rappelle que le terrain est identifié comme zone d'atterrissement de l'hélicoptère du SAMU 49 en cas d'urgence et est aussi utilisé par l'association de football locale pour des entraînements en soirée. Au regard de l'utilisation du terrain, il est donc nécessaire que ces projecteurs soient opérationnels.

Pour ce faire, la commune sollicite le SIEML pour la réalisation d'une maintenance préventive de l'ensemble des projecteurs et la rénovation d'un projecteur défectueux du terrain sportif de Saint-Florent-le-Vieil. Cette prestation à la charge de la commune est estimée à 2 907,83 € net de taxe après déduction du fonds de concours du SIEML à hauteur de 25 %.

CONSIDERANT que l'éclairage du terrain de football est un équipement essentiel permettant d'assurer la sécurité des usagers et la bonne pratique du sport en soirée ;

VU le règlement financier du SIEML en vigueur à la date de la commande décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours ;

VU l'avis favorable de la commission Sports en date du 27 mars 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 8 avril 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	56
Non	1
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	57

DÉCIDE DE :

- Autoriser Monsieur le Maire à donner son accord au SIEML pour la réalisation d'une maintenance préventive et la rénovation du projecteur défectueux du terrain de football de Saint-Florent le-Vieil.
- Autoriser le versement des 2 907,83 € net de taxe pour la réalisation de ces travaux.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_04_020

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAUT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Gaëtane GABORY, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Tony CHAVET, Chantal BOURGET, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DE BARROS pouvoir à Gilles PITON
Yvette DESSEVRE pouvoir à Louis-Marie ROUX
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Laetitia NAUD pouvoir à Jean-Claude BLON
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Tony ALLARD pouvoir à Luc CHAUVIN
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Anne-Françoise OGER
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Angélique PINEAU pouvoir à Magalie ALLAIRE
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL

Monsieur Eric PELTIER a été désigné secrétaire de séance.

ATTRIBUTION D UNE SUBVENTION A UNE ASSOCIATION DU DOMAINE SOCIAL SANTE GERONTOLOGIE

Madame C. MONTAILLER, adjointe en charge du Social, de la Santé et de la Gérontologie, explique que la commission Social Santé Gérontologie a étudié une nouvelle demande de subvention formulée par l'association Rebondir 49, association qui allie le sport et la santé et qui a donc été rattachée à la thématique Social Santé Gérontologie pour l'année 2025.

CONSIDERANT la feuille de route de la commune, et notamment son objectif de conforter un lien fort avec les associations ;

VU l'avis favorable de la commission Social Santé Gérontologie en date du 10 mars 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 8 avril 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	49
Non	2
Abstention	5
Non comptabilisé	1
Total	56

DÉCIDE DE :

➤ Approuver la subvention complémentaire 2025 de la thématique Social Santé Gérontologie comme suit :

Association	Commune déléguee	Montant obtenu 2024	Montant proposé 2025
Rebondir 49	La Pommeraye	Pas de demande	500 €

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_04_021

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAUT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Gaëtane GABORY, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Tony CHAVET, Chantal BOURGET, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DE BARROS pouvoir à Gilles PITON
Yvette DESSEVRE pouvoir à Louis-Marie ROUX
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Laetitia NAUD pouvoir à Jean-Claude BLON
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Tony ALLARD pouvoir à Luc CHAUVIN
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Anne-Françoise OGER
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Angélique PINEAU pouvoir à Magalie ALLAIRE
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL

Monsieur Eric PELTIER a été désigné secrétaire de séance.

INSTALLATION ET EXPLOITATION DE SUPPORTS A BANDEROLES POUR L'AFFICHAGE COMMUNAL ET ASSOCIATIF CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PRIVE

Monsieur F. JOLIVET, adjoint en charge de la Communication, explique que la commission Proximité – Communication – Participation Citoyenne – Vie associative souhaite organiser l'affichage urbain sur la commune en matière de communication municipale et associative, et éviter ainsi la pollution visuelle liée.

Pour cela, la commune s'est dotée d'un règlement d'affichage et d'une nouvelle procédure de demande d'affichage présentés en Bureau Municipal le 4 février 2025. Pour sa mise en œuvre, la Commune possède 20 supports à banderoles, qui doivent être installés sur le territoire communal. Après des échanges avec l'agence technique départementale, et afin d'assurer la sécurité des usagers, plusieurs emplacements sélectionnés se trouvent sur le domaine privé appartenant à des particuliers et des entreprises.

Dans ce cadre, la Commune de Mauges-sur-Loire demande l'autorisation d'implanter un ou deux supports sur ces parcelles privées auprès de leur propriétaire. L'entreprise JOLIVAL, propriétaire d'une parcelle à La Pommeraye, au niveau du rond-point de la rue des Mauges, près de la ZAC du Tranchet, accepte l'implantation d'un support sur sa parcelle. Cette autorisation prend la forme d'une convention d'occupation du domaine privé.

Cette convention, présentée en Conseil Municipal, a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'entreprise JOLIVAL met à la disposition de la Commune une partie de sa propriété, pour l'installation de supports d'affichage communaux, et de déterminer les conditions et modalités techniques, opérationnelles et financières selon lesquelles la Commune de Mauges-sur-Loire est autorisée à occuper une partie de sa propriété.

Cette convention ne donne pas lieu à une indemnité forfaitaire ou à une redevance d'occupation du domaine privé.

La convention prend effet à dater de la signature des parties et est conclue pour une durée de 6 ans, renouvelable pour une durée équivalente.

CONSIDERANT l'axe Proximité de la feuille de route de la Commune de Mauges-sur-Loire et en particulier ses objectifs stratégiques de « Favoriser une communication proche du citoyen et des agents, concrète, permanente et innovante » et de « Conforter un lien fort avec les associations » ;

VU les avis de la Commission Proximité – Communication – Participation Citoyenne – Vie associative en date du 13 mai 2024, du 24 juin 2024, du 23 septembre 2024, du 18 novembre 2024 et du 2 décembre 2024 ;

VU les présentations en bureau municipal en date du 18 juin 2024, du 19 novembre 2024 et du 4 février 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal du 4 février 2025 et du 8 avril 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	57
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	57

DÉCIDE DE :

- Approuver la convention d'occupation du domaine privé présentée ce jour.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec l'entreprise JOLIVAL, propriétaire de la parcelle visée.
- Autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_04_022

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAUT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Gaëtane GABORY, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Tony CHAVET, Chantal BOURGET, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DE BARROS pouvoir à Gilles PITON
Yvette DESSEVRE pouvoir à Louis-Marie ROUX
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Laetitia NAUD pouvoir à Jean-Claude BLON
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Tony ALLARD pouvoir à Luc CHAUVIN
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Anne-Françoise OGER
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Angélique PINEAU pouvoir à Magalie ALLAIRE
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL

Monsieur Eric PELTIER a été désigné secrétaire de séance.

LOCATION DE VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE VAE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE MAUGES COMMUNAUTÉ MAUGES SUR LOIRE ET BRICOPRO SUD LOIRE SERVICE

Mme M.C. LE GAL, adjointe en charge de la Transition Ecologique, rappelle que dans le cadre de son plan « mobilités actives », Mauges Communauté dispose d'un parc de VAE dont l'objet est de sensibiliser et vulgariser les modes de déplacement actifs. 108 VAE sont destinés à la location auprès des habitants.

Conformément à la commission mobilité du 21 novembre 2023, Mauges Communauté a décidé d'expérimenter une organisation du service en appui sur les vélocistes locaux et avec le concours des communes pour la mise à disposition de locaux de stockage. Cette expérimentation dans un premier temps est prévue du 15 février 2024 au 15 mars 2025, à cet effet dans chaque commune une convention multipartite a été signée pour définir les rôles de chaque partie.

Si pour les habitants cette nouvelle organisation fait l'unanimité, elle revêt néanmoins quelques fragilités :

- Le suivi administratif et financier par Mooj ! souffre d'un défaut de fluidité communicationnelle et organisationnelle pour la remontée des informations de suivi par la plupart des vélocistes,
- Pour les communes délégues desservies par un opérateur d'une autre commune, l'ajout de l'indemnité de temps kilométrique augmente de 100 à 125% le coût de gestion du service.
- Pour les vélocistes, la mise à disposition de local par la commune n'est pas satisfaisante quand ce dernier est éloigné ou quand leur accès n'est pas autonome,
- Sur les 7 professionnels engagés initialement, 2 ont mis un terme en cours de période, deux autres décident de ne pas poursuivre.

Compte tenu de ces éléments de bilan intermédiaire, lors de la commission mobilités du 18 février 2025, les élus ont convenu de la nécessité de prolonger d'un an la dimension expérimentale de cette organisation en tenant compte des acteurs disposés à prolonger l'expérimentation. Sur chaque commune, le service se recentre avec le concours d'un seul vélociste partenaire auquel la commune met à disposition un local pour le stockage, situé pour Mauges-sur-Loire 22 allée des roses, commune déléguee de La Pommeraye.

Au terme de cette expérimentation, la décision de consolider ou non une telle organisation du service de location VAE Mooj ! devra tenir compte de la nécessité de garantir une qualité de service équivalente sur toutes les communes.

Il est proposé au Conseil municipal de signer cet avenant à la convention de partenariat, qui prendra effet à sa signature et se terminera au plus tard le 31 mars 2026.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment en ses articles L 2122-1-41 à L 2122-4 ;

CONSIDERANT le contexte actuel de réchauffement climatique et ses impacts sur l'environnement, sur l'économie, sur la santé et plus globalement sur nos sociétés et les engagements européens et nationaux (notamment suite à la COP-21), en matière de lutte et d'adaptation au changement climatique ;

CONSIDERANT le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) porté par Mauges Communauté, qui constitue la feuille de route pour faire du territoire, un territoire à énergie positive en 2050 ;

CONSIDERANT que la commune de Mauges-sur-Loire a un devoir d'exemplarité en tant qu'acteur public local en matière de développement des mobilités douces et actives ;

CONSIDERANT son engagement dans le dispositif Cit'ergie – Territoire Engagé en Transition Ecologique, et de ses mesures qui définissent les objectifs stratégiques d'exemplarité de la commune en matière de transition énergétique ;

CONSIDERANT la feuille de route municipale et notamment les objectifs stratégiques d'impulsion d'une politique de transition écologique et de développer la participation citoyenne ;

VU l'avis favorable de la Commission Transition Ecologique en date du 25 mars 2025 ;

VU l'avis favorable du Bureau Municipal du 8 avril 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	53
Non	1
Abstention	2
Non comptabilisé	1
Total	56

DÉCIDE DE :

- Approuver les termes de l'avenant à la convention de partenariat entre Mauges Communauté, Mauges-sur-Loire et la société BricoPro Sud Loire Service, vélociste partenaire pour la mise à disposition de vélo à assistance électrique.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant, et à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_04_023

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAUT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Gaëtane GABORY, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Tony CHAVET, Chantal BOURGET, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DE BARROS pouvoir à Gilles PITON
Yvette DESSEVRE pouvoir à Louis-Marie ROUX
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Laetitia NAUD pouvoir à Jean-Claude BLON
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Tony ALLARD pouvoir à Luc CHAUVIN
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Anne-Françoise OGER
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Angélique PINEAU pouvoir à Magalie ALLAIRE
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL

Monsieur Eric PELTIER a été désigné secrétaire de séance.

TERRITOIRE ENGAGE EN TRANSITION ECOLOGIQUE RENOUVELLEMENT DE LA DEMARCHE COLLECTIVE CYCLE 2

Madame M.C. Le GAL, adjointe à la Transition Ecologique, rappelle que le programme Territoire Engagé en Transition écologique (TETE), dédié aux collectivités, facilite la structuration et la mise en œuvre de la politique territoriale de transition écologique sur un champ d'action complet : performance énergétique des bâtiments publics, mobilité douce et durable, énergies renouvelables, réduction et valorisation des déchets et biodiversité.

Les bénéfices de la démarche sont :

- Structurer la démarche de transition écologique dans une logique d'amélioration continue, avec des outils opérationnels pour avancer de façon autonome et progressive : le référentiel d'action et la plateforme numérique.
- Atteindre les objectifs définis par les politiques territoriales dans les champs de compétence de la collectivité.
- Bénéficier d'une reconnaissance grâce à la labellisation en valorisant et faisant reconnaître auprès des citoyens l'implication de la collectivité dans la transition écologique.
- Former les équipes à la transition écologique.

Les étapes de la démarche sont :

- La réalisation d'un état des lieux à travers la réalisation d'un diagnostic complet et objectif pour identifier les forces et axes d'amélioration ;
- L'élaboration d'une stratégie adaptée aux enjeux du territoire et la structuration d'un plan d'actions efficace permettant des résultats rapides et visibles ;
- Une labellisation progressive de 1 à 5 étoiles. Ce processus, validé par la commission nationale du label (CNL) et contrôlé par un auditeur missionné par l'ADEME, démontre l'efficacité de l'action publique et motive les équipes.

La communauté d'agglomération et ses 6 communes membres se sont engagées ensemble dans la démarche en 2021 pour un cycle d'une durée de 4 ans. Au regard de l'expérience de ce 1er cycle et dans une démarche d'amélioration continue, il est proposé d'engager collectivement un nouveau cycle en 2025.

La démarche de labellisation nécessite l'accompagnement de chaque collectivité par un conseiller référencé par l'ADEME. Le conseiller initie, organise et suit le projet avec la collectivité pendant 4 ans.

Le conseiller soutient et accompagne le chargé de mission, conseille des méthodes d'animation, s'adapte au contexte, stimule l'innovation, guide la collectivité dans ses priorités et prend du recul face aux objectifs fixés.

Il apporte également une expertise technique pour soutenir la transition écologique de la collectivité, favorise l'autonomie et la transversalité, et assure un suivi continu jusqu'à l'évaluation et la labellisation. Il intervient ensuite au sein de la collectivité lors de visites annuelles.

Le conseiller sera à la fois chef de file pour l'approche territoire, facilitateur et coach pour la collectivité.

Il est ainsi proposé de réaliser un groupement de commandes pour l'ensemble des collectivités concernées (Mauges Communauté, Beaupréau-en-Mauges, Chemillé-en-Anjou, Mauges-sur-Loire, Montrevault-sur-Evre, Orée-d'Anjou, Sèvremoine) afin de recruter plusieurs conseillers et de désigner Mauges Communauté comme coordonnateur de ce groupement pour le 2ème cycle de ce programme.

Le coût de la démarche est estimé à 30 000 € TTC par collectivité pour les 4 ans. Dans le cadre d'une démarche collective, la prise en charge par l'ADEME s'élève à 50%. Le plan de financement pour la commune s'établit comme suit :

Budget estimatif 2025 - 2029	€ TTC
Commune	15 000 €
ADEME	15 000 €
Total	30 000 €

Comme conséquence de ce qui précède, il est proposé au Conseil Municipal de s'engager dans la démarche mutualisée Territoire Engagé en Transition Ecologique, de participer au groupement de commandes et de solliciter une subvention de l'ADEME.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article, L2121-29 ;

VU le code de la commande publique, notamment les articles L. 2113-6 à L. 2113-8 ;

VU le projet de convention de groupement de commande-ci annexé ;

CONSIDERANT le contexte actuel de réchauffement climatique et ses impacts sur l'environnement, sur l'économie, sur la santé et plus globalement sur nos sociétés et les engagements européens et nationaux (notamment suite à la COP-21), en matière de lutte et d'adaptation au changement climatique.

CONSIDERANT le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) porté par Mauges Communauté, qui constitue la feuille de route pour faire du territoire, un territoire à énergie positive en 2050 ;

CONSIDERANT la nécessité impérieuse d'agir localement de façon concrète et efficace dans des actions de sobriété, d'adaptation et d'atténuation pour faire face au dérèglement climatique ;

CONSIDERANT que la commune de Mauges-sur-Loire a un devoir d'exemplarité en tant qu'acteur public local en matière de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre ;

CONSIDERANT l'engagement de la commune depuis 2021, dans le dispositif Territoire Engagé en Transition Ecologique, dans le cadre du Cycle 1 TETE, l'obtention du Label 2 étoiles en 2022 pour 4 années, et les mesures qui définissent les objectifs stratégiques d'exemplarité de la commune en matière de transition énergétique ;

CONSIDERANT que la commune de Mauges-sur-Loire, Mauges Communauté et les cinq autres communes membres se sont engagées ensemble dans la démarche en 2021 pour un cycle d'une durée de 4 ans, au regard de l'expérience de ce 1er cycle et dans une démarche de reconnaissance des actions menées et d'amélioration continue, il est proposé d'engager collectivement un nouveau cycle en 2025 ;

CONSIDRANT la feuille de route municipale et notamment les objectifs stratégiques d'impulsion d'une politique de transition écologique et de développer la participation citoyenne ;

VU l'avis favorable de la Commission Transition Ecologique en date du 25 mars 2025 ;

VU l'avis favorable du Bureau Municipal du 8 avril 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	48
Non	7
Abstention	2
Non comptabilisé	0
Total	57

DÉCIDE DE :

- Approuver la convention.
- Engager la collectivité dans un deuxième cycle de la démarche mutualisée Territoire Engagé en Transition Ecologique.
- Approuver la création d'un groupement de commandes composé de Mauges Communauté et des communes de Beaupréau-en-Mauges, Chemillé-en-Anjou, Mauges-sur-Loire, Montrevault-sur-Evre, Orée-d'Anjou, Sèvremoine, pour les prestations d'un groupement de conseillers Territoire Engagé en Transition Ecologique.

- Approuver la désignation de Mauges Communauté comme coordonnateur du groupement de commandes.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention du groupement de commande.
- Désigner pour siéger à la commission spéciale chargée de proposer l'attributaire du marché :
 - Madame Marie-Christine Le Gal en qualité de titulaire,
 - Mme Laëtitia Naud en qualité de suppléante.
- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'ADEME à hauteur de 50% du montant de la prestation.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_04_024

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAUT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Gaëtane GABORY, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Tony CHAVET, Chantal BOURGET, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DE BARROS pouvoir à Gilles PITON
Yvette DESSEVRE pouvoir à Louis-Marie ROUX
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Laetitia NAUD pouvoir à Jean-Claude BLON
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Tony ALLARD pouvoir à Luc CHAUVIN
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Anne-Françoise OGER
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Angélique PINEAU pouvoir à Magalie ALLAIRE
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL

Monsieur Eric PELTIER a été désigné secrétaire de séance.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur Le Maire, en l'absence de Madame Y. DE BARROS, adjointe en charge des ressources humaines propose de procéder à une modification du tableau des effectifs comme indiqué ci-après :

EMPLOIS PERMANENTS : CRÉATION DE POSTES							
Grade(s)	Service	Cadre horaire	Effectif	Statut	Durée du contrat	Date d'effet	Coût/surcoût annuel supplémentaire approximatif
Adjoint administratif territorial	Communication	35h	1	Titulaire		17/05/2025	Néant, l'agent est actuellement en CDD
Motif : L'activité au sein du service communication est confortée. En conséquence, il est proposé de pérenniser le poste de chargé de communication à temps complet à compter du 17/05/2025, sur le grade d'adjoint administratif.							
Adjoint technique, adjoint technique principal de 1ère classe et adjoint technique de 2nde classe	Affaires scolaires / restauration scolaire	33,12/35ème	1	Titulaire, à défaut recours à un contractuel au titre de l'article L 332-14 du Code général de la fonction publique		23/06/2025	
Motif : L'agent qui occupait le poste de référente de la restauration scolaire de St Florent le Vieil fait valoir ses droits à la retraite. Le service a redéfini le besoin. Il est proposé de créer un poste à temps non complet (33,12/35ème), à compter du 23/06/2025 en élargissant les conditions de recrutement sur le grade d'adjoint technique, d'adjoint technique principal de 2nde classe et d'adjoint technique principal de 1ère classe.							
Adjoint technique territorial et adjoint technique principal de 2nde classe	Santé Social Gérontologie	28/35ème	1	Titulaire, ou à défaut recours à un contractuel au titre de l'article L332-14° du code général de la fonction publique		14/07/2025	
Motif : Un agent de service hôtelier et cuisinier travaillant à la résidence St Christophe a demandé une disponibilité. Cet agent étant nommé sur le grade d'adjoint technique principal de 1ère classe, il est proposé d'élargir les conditions de recrutement en créant les grades d'adjoint technique et d'adjoint technique principal de 2nde classe à temps non complet (28/35ème).							
Adjoint d'animation, adjoint d'animation principal de 1ère classe	Affaires scolaires	16,73/35ème	1	Titulaire, ou à défaut recours à un contractuel au titre de l'article L332-8 5° du code général de la fonction publique		21/04/2025	

Motif : Un agent référent de la périscolaire a demandé une disponibilité. Cet agent était nommé sur le grade d'adjoint d'animation de 2nde classe. Il est proposé d'élargir les conditions de recrutement sur le grade d'adjoint d'animation et d'adjoint d'animation de 1ère classe à hauteur de 16,73/35ème.

EMPLOIS NON PERMANENTS : CRÉATION DE POSTES

Grade	Service	Cadre horaire	Effectif	Statut	Durée du contrat	Date d'effet	Coût/surcoût annuel supplémentaire approximatif
Adjoint administratif	Restauration scolaire	14/35ème	1	Article L332-23 1° du code général de la fonction publique	21/04/2025 au 31/07/2025	21/04/2025	

Motif : M. le Maire explique que le poste de chef de projet en restauration collective est toujours vacant du fait de jury infructueux. L'expertise est pourtant nécessaire pour faire avancer les projets au sein des structures de restauration scolaire. Le responsable en charge de l'activité des restaurations scolaires bénéficie de cette expertise. Il est donc sollicité dans le cadre des projets.

Il est nécessaire de l'accompagner pour le reste de ses missions (administratives). Par conséquent, il est proposé de recourir à un CDD à hauteur de 14/35ème pour la période du 21/04/2025 au 31/07/2025.

VU l'article L313-1 du code général de la fonction publique territoriale ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 8 avril 2025 ;

Une élue demande comment est géré l'aspect disponibilité.

Monsieur le Maire répond que l'on doit recruter selon le grade ou le temps de travail de la personne qui prend une disponibilité.

Une élue précise qu'un fonctionnaire est titulaire de son grade pas de son poste.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	51
Non	4
Abstention	2
Non comptabilisé	0
Total	57

DÉCIDE DE :

- Décider de modifier le tableau des effectifs conformément au tableau présenté.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_04_025

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAUT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Gaëtane GABORY, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Tony CHAVET, Chantal BOURGET, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DE BARROS pouvoir à Gilles PITON
Yvette DESSEVRE pouvoir à Louis-Marie ROUX
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Laetitia NAUD pouvoir à Jean-Claude BLON
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Tony ALLARD pouvoir à Luc CHAUVIN
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Anne-Françoise OGER
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Angélique PINEAU pouvoir à Magalie ALLAIRE
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL

Monsieur Eric PELTIER a été désigné secrétaire de séance.

CONVENTION DE FINANCEMENT DANS LE CADRE D'UNE PRÉPARATION OPÉRATIONNELLE À L'EMPLOI INDIVIDUELLE POEI AVEC FRANCE TRAVAIL

Monsieur Le Maire, en l'absence de Madame Y. DE BARROS, adjointe en charge des Ressources Humaines, présente le dispositif de préparation opérationnelle à l'emploi individuelle. Il explique que cette action permet la mise en place de formation de préparation à la prise de poste notamment pour un CDI, un CDD ou un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage d'au moins 6 mois. L'objectif est de rôsorber l'écart entre les compétences du candidat retenu et les compétences requises pour le poste.

Cette action finance tout ou partie d'une formation de 450 heures maximum et jusqu'à 600 heures pour les publics spécifiques, réalisée en interne, par un organisme et formation interne ou en organisme extérieur.

L'aide est versée par France Travail au terme de la formation et au plus tôt au jour de l'embauche.

Le tutorat s'effectuera sur le poste de chargé d'accueil France services à raison de 72 heures du 12 mai au 2 juin 2025. Un plan de formation a été établi.

Un contrat de 6 mois sera proposé, à la suite du tutorat, soit à compter du 3 juin 2025, dans le cadre d'un remplacement de congé maternité de l'agent titulaire du poste.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code du travail, notamment ses dispositions relatives à la préparation opérationnelle à l'emploi individuelle (POEI) ;

VU la proposition de France Travail relative à la mise en place d'une POEI permettant de former un candidat aux compétences nécessaires pour occuper un emploi au sein de la collectivité ;

CONSIDERANT que la préparation opérationnelle à l'emploi individuelle (POEI) est un dispositif permettant à un demandeur d'emploi d'acquérir les compétences nécessaires à un poste précis via une formation financée en partie par France Travail et par l'employeur ;

CONSIDERANT que la convention de financement définit les engagements respectifs de la commune et de France Travail dans la mise en œuvre de cette action de formation ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 8 avril 2025 ;

Une élue demande ce qu'est un POEI.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un contrat de 24 h / semaine, pour le tuilage entre la personne qui part en congés maternité et celle qui arrive. Cela permet de percevoir une aide et un accompagnement en formation.

L'élue demande s'il s'agit d'un CDD.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	56
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	56

DÉCIDE DE :

- Approuver la mise en place d'une préparation opérationnelle à l'emploi individuelle (POEI) en partenariat avec France Travail.

- Autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention de financement correspondante avec France Travail ainsi que tous documents y afférents.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_04_026

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAUT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Gaëtane GABORY, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Tony CHAVET, Chantal BOURGET, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DE BARROS pouvoir à Gilles PITON
Yvette DESSEVRE pouvoir à Louis-Marie ROUX
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Laetitia NAUD pouvoir à Jean-Claude BLON
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Tony ALLARD pouvoir à Luc CHAUVIN
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Anne-Françoise OGER
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Angélique PINEAU pouvoir à Magalie ALLAIRE
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL

Monsieur Eric PELTIER a été désigné secrétaire de séance.

EXERCICE DES POUVOIRS DELEGUES

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	51
Non	0
Abstention	5
Non comptabilisé	1
Total	56

DÉCIDE DE :

- Prendre acte des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de l'exercice des pouvoirs délégués comme suit :

Renonciation au droit de préemption urbain

Demandeur	Adresse du terrain
CHAUVAT Paulette	44 Rue de la Mairie (Montjean-sur-Loire) 49570 MAUGES SUR LOIRE
JOYER Christian	12 Rue Beauséjour (Montjean-sur-Loire) 49570 MAUGES SUR LOIRE
Consorts BESSONNEAU	24 Rue Georges Panneton (Saint Florent-le-Vieil) 49410 MAUGES SUR LOIRE
GUEMAS Matthieu	16 Rue des Cettes (Montjean-sur-Loire) 49570 MAUGES SUR LOIRE
Consorts ALBERT	La Berchotterie (Beausse) 49410 MAUGES SUR LOIRE
GROISSET Stéphane	19 Grande Rue (Saint-Florent-le-Vieil) 49410 MAUGES SUR LOIRE
Consorts MOREAU	9 Rue de la Croix Rouge (Botz-en-Mauges) 49110 MAUGES SUR LOIRE
OLIVIER Philippe	27 Rue de la Fontaine (Beausse) 49410 MAUGES SUR LOIRE
CIOLEK Christophe	8 Rue Maurice Jollivet (La Pommeraye) 49620 MAUGES SUR LOIRE
POIROUX Dorian	12 Rue des Lutins (Saint Laurent-du-Mottay) 49410 MAUGES SUR LOIRE
BATISTA Giovanni	Allée du Petit Chêne (Botz-en-Mauges) 49110 MAUGES SUR LOIRE
TREMBLAIS Bernard	48 Rue David d'Angers (Saint Florent-le-Vieil) 49410 MAUGES SUR LOIRE
Consorts BAUDOUIN	6 Rue des Moulins (Le Mesnil-en-Vallée) 49410 MAUGES SUR LOIRE
DAVIAUD Wilfried	19 Rue des Goganes (Saint-Florent-le-Vieil) 49410 MAUGES SUR LOIRE
FRIBAULT Bernard	14 Rue Jules Hervé (Saint Florent-le-Vieil) 49410 MAUGES SUR LOIRE
GICQUEL Olivier	18 Chemin des Claveries (La Pommeraye) 49620 MAUGES SUR LOIRE
GUERIN Jean-Marc	4 Chemin de la Morcière (La Pommeraye) 49620 MAUGES SUR LOIRE

Affaires juridiques – commande publique – finances

2025-007-CP	30/01/2025	Marché 2024-016-MOE – Mission de MOE pour la réhabilitation du bâtiment le Clos des Vignes à Saint-Florent-le-Vieil – Avenant n°1 – Rémunération définitive – AGENCE 3 D
2025-008-CP	31/01/2025	Marché 2024-039-FCS – Accord cadre à bons de commande - Acquisition de PC portables reconditionnés et accessoires – Avenant n°1 – Rajout prix – ESI -44120 VERTOU
2025-009-CP	07/02/2025	Marché 2024-032-PI – AMO pour le développement d'un boucle d'autoconsommation collective patrimoniale – ENERCOOP – 75019 PARIS – TF : 9 210,00 € HT / TO : 13 425,00 € HT
2025-010-CP	11/02/2025	Marché 2020-025-FCS – Accord cadre à bons de commande –

		Fourniture de téléphonie mobile – Avenant n°2 – prolongation délai soit plus-value de 2 800€ HT – SFR – 75015 PARIS
2025-010-01	14/02/2025	Mandat vente Chapelle de Mayet SFLV avec Maître THEBAULT Yannick
2025-010-02	14/02/2025	Mandat vente 4 rue de la Mairie SFLV avec Maître THEBAULT Yannick
2025-011-ECOTOUR	28/02/2025	Convention de partenariat entre Jean-Patrick DENIEUL (La Ligériade II) et Cap Loire
2025-012-ECOTOUR	28/02/2025	Convention de partenariat entre Cap Loire et le Fournil du Val de Loire
2025-013-ECOTOUR	28/02/2025	Convention de dépôt-vente entre Cap Loire et la Sté Images de Loire
2025-014-ECOTOUR	28/02/2025	Convention de dépôt-vente entre Cap Loire et la SARL Corsaire Editions
2025-015-ECOTOUR	28/02/2025	Convention de dépôt-vente entre Cap Loire et Henry VITRAC
2025-016-ECOTOUR	28/02/2025	Convention de dépôt-vente entre Cap Loire et Jean-Charles GAUTIER
2025-017-CP	25/02/2025	Travaux de voirie – Avenant 2 ajout de prix – CHOLET TP
2025-017-01	06/03/2025	Mandat vente 5 place de l'Église LMV avec Maître VERONNEAU Jean-Louis
2025-017-02	06/03/2025	Mandat vente rue de la Mairie MSL avec Maître VERONNEAU Jean-Louis
2025-018-ECOTOUR	18/03/2025	Marché 2025-005-FCS – Mapping pour le bicentenaire du tombeau de Bonchamps – Alive Events – 49070 ST LEGER DE LINIERES
2025-019-AJ	06/03/2025	Convention assistance juridique – cabinet LEXCAP
2025-020-URBAHAB	07/03/2025	Signatures mandats de vente avec l'étude THEBAULT-ARRONDEL pour logement 4 rue de la Mairie à SFLV et la Chapelle de Mayet à SFLV
2025-021-FIN	17/03/2025	Cession PULVERISATEUR DOSATRON ANNEE 2002 ATTelage 3 POINTS DE MARQUE BLANCHARD – Vendu sur AGORASTORE

C – Informations et Questions diverses

Monsieur Eric WAGNER indique qu'un bâtiment tombe en ruines sur la commune déléguée de Montjean-sur-Loire, rue d'Anjou. Il souhaite savoir s'il était possible de prendre des mesures à l'encontre du propriétaire pour qu'il puisse remédier à la situation.

Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré le propriétaire qui va recevoir un courrier.

Madame Gaëtane GABORY indique que ce sera une délibération du mois prochain. Dans le cadre de l'OPAH-Ru, ce bâtiment a été ciblé comme dégradé. Une délibération va donc être prise pour une procédure à l'échelle de toute l'OPAH-RU pour plus de rapidité dans les actions à mener dans la négociation à mener sur ce type d'habitat.

Monsieur le Maire indique qu'un film va être tourné du 5 au 9 mai qui s'appellera "L'inconnue", sur le pont d'Ingrandes, la levée de la Loire direction St Florent-le-Vieil et l'esplanade du Mont Glonne.

La séance est levée à 22h03.

Eric PELTIER

Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, enclosed in an oval outline. The signature appears to read "Eric Peltier".

Gilles PITON

Maire de Mauges-sur-Loire

A handwritten signature in black ink, enclosed in an oval outline. The signature appears to read "Gilles Piton".